

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
   Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire  
   M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LA GESTION DE L'EAU  
AU QUÉBEC**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 2

Séance tenue le 28 octobre 1999, à 14 h  
Auberge Harris  
576, rue Champlain  
Saint-Jean-sur-Richelieu

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1999 ..... 1

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

LE PRÉSIDENT: ..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:

AGRI-ACTION DE LA MONTÉRÉGIE:

CARL BÉRUBÉ ..... 1

LA TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DU BAS-RICHELIEU:

OLIVAR GRAVEL ..... 11

ASSOCIATION DES CITOYENS DE LA MONTAGNE DE RIGAUD:

CAROLE MIQUEU ..... 19

COMITÉ DE SURVEILLANCE - SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MAPLE GROVE:

ROGER CHATEL, MICHELLE LEBLOND ..... 28

REPRISE DE LA SÉANCE ..... 36

COMITÉ DE MISE EN VALEUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU:

HUBERT CHAMBERLAND, JACQUES COMIRÉ ..... 36

COMITÉ DES CITOYENS DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR:

HÉLÈNE BÉDARD, CLAUDETTE LAPOINTE BLANCHETTE ..... 49

GROUPE ACTIF EN ENVIRONNEMENT:

JACQUES COMIRÉ, CHANTAL D'AUTEUIL ..... 60

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience sur la gestion de l'eau au Québec. Nous reprenons l'audition des  
mémoires. Je rappelle que le mandat de la Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an  
2000. Nous en sommes à la deuxième partie de l'audience consacrée aux mémoires. Ces  
10 mémoires, c'est une occasion pour les groupes et les individus de venir rencontrer la  
Commission et de faire des recommandations, de signaler des points qui leur semblent  
essentiels, d'essayer de convaincre la Commission de retenir un certain nombre d'orientations  
qui vous semblent indispensables pour parvenir à une gestion de l'eau qui soit conforme aux  
attentes et aux situations de maintenant.

15 Dans le déroulement, nous vous demandons de venir à tour de rôle présenter votre  
mémoire. Nous vous demandons de faire un bref résumé de votre document. Quand c'est un  
document très court, vous lisez, il n'y a pas de problème. Quand c'est un document plus  
substantiel, nous vous demandons de faire un résumé d'une dizaine de minutes pour nous  
20 permettre, ensuite, de vous poser des questions. Si vous parlez trop longtemps, ou bien vous  
volez le temps des autres après, vous nous décalez dans l'horaire, ce qui est plus difficile, ou  
bien vous ne nous donnez pas l'occasion de poser des questions ce qui, je pense, est essentiel  
pour que nous puissions bien comprendre parfois la portée d'un certain nombre de vos  
affirmations.

25 Alors, cet après-midi, nous avons normalement sept mémoires à entendre. Je  
demanderai d'abord le groupe Agri-Environnement de la Montérégie, s'il vous plaît.

### M. CARL BÉRUBÉ :

30 Bonjour!

### LE PRÉSIDENT :

Bonjour!

### M. CARL BÉRUBÉ :

35 J'aimerais d'abord préciser le nom, c'est Agri-Action de la Montérégie qui est un club-  
conseil en agroenvironnement. Pour vous donner, parce que vous n'êtes peut-être pas vraiment  
au courant ce que c'est qu'un club-conseil en agroenvironnement, c'est en fait... oui, vous êtes  
40 très au courant?

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui, ah! oui.

45

**M. CARL BÉRUBÉ :**

Est-ce que je devrais vous résumer un peu que c'est de l'argent du fédéral et du provincial qui supporte des producteurs agricoles acheminés pour des fins de conservation des ressources eau et sol et qui, incidemment, a un effet sur une réduction de la charge polluante de ces entreprises-là dans leur environnement propre.

50

En ce qui concerne Agri-Action, on y retrouve 11 producteurs en grande culture, 3 producteurs porcins ainsi que 13 producteurs laitiers. L'ensemble de cette clientèle-là se chevauche sur deux MRC: la MRC Des Jardins de Napierville et celle du Haut-Richelieu.

55

Moi-même, mon nom est Carl Bérubé. Je suis l'agronome-conseil de ce club depuis cinq ans, et étant membre également de la Corporation des agronomes du Québec, une des missions de cette corporation professionnelle-là est la protection du public. C'est un petit peu pour ça, en fait, que je suis ici. Je suis le porte-parole d'Agri-Action mais je suis le porte-parole de moi-même, aussi, en même temps.

60

J'aimerais aller tout de suite dans le vif du sujet. Notre position se résume assez rapidement. Vous allez voir que ma présentation est assez simple parce qu'on n'a pas des grandes capacités de faire des recherches bibliographiques exhaustives et très appuyées par des études scientifiques, mais il n'en demeure pas moins qu'on a un feeling qu'on aimerait partager avec vous et notre feeling est le suivant.

65

C'est qu'on est contre le captage des eaux souterraines pour des fins d'exportation. Pourquoi? En fait, c'est qu'on présume deux incidences importantes et ce, à deux échelles. La première échelle étant très locale, qui touche l'écosystème immédiat, l'écosystème immédiat environnant la zone de captage et, évidemment, dont les effets sont facilement cernables. On pense notamment à la baisse de la qualité de l'eau dans les puits, comme certains producteurs ont pu le constater dans la région de Saint-André, dans la région de Mirabel.

70

75

Il faut garder toujours à l'esprit que j'ai mentionné dans le préambule que j'ai 13 producteurs laitiers pour lesquels je travaille. Du lait, c'est essentiellement de l'eau qu'on exporte des exploitations. Donc si la qualité de l'eau est affectée, la qualité du produit qu'on commercialise est affectée et la santé du troupeau aussi. Il peut y avoir des incidences.

80

D'abord, la qualité de l'eau pourrait être affectée. Et, ensuite, la quantité. On pense donc à des frais associés au recreusage de puits. C'est vrai pour des fermiers mais c'est aussi vrai pour des gens qui habitent en campagne. Moi-même, j'habite à Saint-Cyprien-de-Napierville sur un rang. Donc, je pourrais être victime éventuellement d'un captage éhonté, si on veut, ou déraisonnable.

85

Bon, dans la littérature, on retrouve aussi qu'on parle d'affaissement de terrain éventuellement. Je ne sais pas si ça a été effectivement constaté au Québec, ça me surprendrait mais disons qu'il reste que c'est là.

90

Il y a aussi des coûts sociaux attachés à ça qui sont peut-être plus ou moins flagrants mais on pense entre autres à la destruction des routes. Quand cette eau-là sort d'usine de pompage, ça utilise les voies publiques, sans pour autant peut-être payer une redevance sur l'utilisation du réseau routier, et ça peut amener éventuellement des frais à la collectivité en général.

95

Ça, c'était à la première échelle au niveau de l'écosystème que j'appelle plus local.

Dans une perspective un peu plus élargie, pour laquelle les effets sont peut-être plus insidieux et plus difficilement constatables, et peut-être aussi que les géologues -- en tout cas, je ne connais pas leur position là-dessus, peut-être que ce n'est pas une vraie considération que je devrais énumérer ici mais, moi, je me pose la question, c'est que l'eau, ça appartient à un cycle. Un cycle d'évaporation, de condensation, de précipitation, ruissellement, percolation, etc. Bon, ça tourne continuellement. C'est la caractéristique intrinsèque de l'eau, c'est de circuler.

100

105

Dans la mesure où on effectue des pompages et des captages, c'est que là on empêche une de ces caractéristiques importantes de l'eau, qui est celle de circuler. C'est-à-dire qu'on fait des prélèvements. Bon, les géologues vont nous dire que les prélèvements qu'on ferait par rapport à la recharge annuelle sont vraiment une goutte d'eau dans l'océan, mais on a quand même des craintes.

110

Si on est capable de voir des effets sur le pompage dans un environnement plus limité - quand, tantôt je parlais de puits, de recreusage, de qualité de l'eau, etc. - on peut-tu se poser des questions? Est-ce que c'est légitime de se poser des questions au niveau de ce qui se passe par la suite dans les fleuves, les océans, etc.?

115

C'est peut-être un peu caricatural mais il y a un exemple au États-Unis, il y a la rivière Colorado pour laquelle on a fait tellement de prélèvements à travers des barrages, pour d'autres fins cependant, mais cette rivière-là ne se rend plus à l'océan. Donc, c'est peut-être un exemple un peu caricatural mais il me semble que ça sonne une cloche d'alarme, en ce qui me concerne, moi, en tant que citoyen, et dans le même sens pour les producteurs.

120

J'aimerais élargir un petit peu le débat encore. C'est-à-dire que si on regarde les perspectives de demande d'eau douce au niveau planétaire, c'est clair que ça s'en va en augmentant. Il suffit de regarder ce qui se passe dans les pays pauvres. On parle de surpopulation, puis de désertification, puis on regarde les pays plus riches, mieux nantis qui, eux, se permettent de gaspiller et de surconsommer.

125

130 Et associé à ça, il y a des climatologues ou des spécialistes qui prétendent ou qui nous avisent qu'on aurait éventuellement un réchauffement global - et quand on parle de réchauffement global, on voit tout de suite que certaines régions vont être de plus en plus arides - donc associé à des facteurs sociaux, il y a un facteur climatique qui fait en sorte que les besoins d'eau douce n'iront qu'en augmentant.

135 À cette demande mondiale d'eau douce, est-ce que l'exportation de notre ressource est une solution curative à un problème, un Band-Aid sur le vrai problème? En réalité, est-ce que la vraie solution, ce ne serait pas pour certaines de ces régions, si on pense, par exemple, aux pays mieux nantis, ça ne serait pas plutôt de réduire leur consommation et de réduire leur demande?

140 Ce qui nous semble, en fait, c'est que les exportations d'eau douce, la rentabilité de faire les exportations vers les pays du Moyen-Orient, vers l'Afrique, ce n'est pas démontré encore que c'est payant de mettre une pellicule, une membrane dans le fond d'un pétrolier pour exporter ça. Le calcul ne fait pas l'unanimité, disons.

145 Donc ce qui se pointe à l'horizon, c'est que la majorité probablement de notre eau qui va être exportée, si jamais ça se fait, va aboutir chez nos voisins américains qui, déjà, surconsomment et gaspillent. Est-ce qu'on va saigner notre ressource pour alimenter un gaspillage chez nos voisins du sud, notre puissant voisin du sud? Ça, c'est un sentiment d'amertume qui reste dans la bouche.

150 Et j'ajouterais à ça, est-ce qu'on connaît à l'heure actuelle nos besoins dans l'avenir? Si, par exemple, on dit que dans la région de Montréal, le réchauffement de la planète pourrait amener une baisse du niveau du fleuve, et qu'on sait que dans la région de Montréal, la moitié de la population, leur approvisionnement vient du fleuve, est-ce qu'à ce moment-là, dans le cas d'un tel scénario qui est peut-être un peu apocalyptique, je ne sais pas, mais est-ce qu'effectivement, si ça se produit, ça ne serait pas mieux de garder ici notre ressource pour abreuver les gens de Montréal avec les eaux souterraines locales ou en périphérie de Montréal?

160 Si jamais ces eaux-là sont exportées en vrac au Moyen-Orient, si le calcul le permet et si c'est intéressant, ou aux États-Unis, on tombe, à ce moment-là, l'eau change de qualité et devient un produit en vrac et donc un produit marchandable, et tombe sous la tutelle de l'ALENA, à ce moment-là ça va être très difficile de faire marche arrière. J'imagine que des gens pas mal plus érudits que moi vous ont fait déjà état de cette situation-là, mais c'est un peu quand même ce qui est pressenti par certains spécialistes.

165 En terminant, pour ne pas dépasser mon temps alloué, on aimerait que le gouvernement prolonge le moratoire qui s'est terminé plus tôt en saison.

170 On aimerait aussi que l'eau ne soit pas traitée comme une marchandise mais plutôt comme un bien collectif, un peu par rapport à ce que j'ai mentionné au préalable, parce qu'en

étant un produit vrac, ça devient un bien marchandable et devient donc sous la tutelle d'accords commerciaux et, à notre avis, ça ne devrait pas être le cas.

175

Et, de plus, on préciserait au gouvernement qu'il ne faudrait pas qu'il se laisse impressionner par des perspectives de taxes et de redevances diverses associées au pompage de l'eau, tarif au litre ou quoi que ce soit, parce qu'il y a un proverbe écossais qui dit que: «On ne connaît le prix de son eau qu'une fois que le puits est asséché.» Alors, dans la mesure où la ressource n'est plus là, ça va être trop tard pour faire quoi que ce soit, même s'il y avait eu des taxes alléchantes qui auraient été versées dans le compte de l'État en attendant. Je vous remercie.

180

**LE PRÉSIDENT :**

185

Merci, monsieur Bérubé. J'ai l'impression que votre argumentation joue sur deux tableaux qui ne sont pas les mêmes. C'est-à-dire que vous semblez confondre, d'un côté, les problèmes d'exploitation d'eau souterraine avec les problèmes d'exportation d'eau en vrac et ce n'est pas du tout le même dossier. Les dossiers d'eau en vrac est en général des dossiers d'eau de surface et les eaux souterraines sont, au contraire, des eaux embouteillées. Ce qui est deux dossiers.

190

**M. CARL BÉRUBÉ :**

Ce n'est pas envisageable que les eaux souterraines aboutissent dans des pétroliers pour...

195

**LE PRÉSIDENT :**

Non.

200

**M. CARL BÉRUBÉ :**

Par pipeline ou quoi que ce soit?

205

**LE PRÉSIDENT :**

Non. À notre connaissance, il n'y a pas de lien. C'est deux filières différentes.

210

**M. CARL BÉRUBÉ :**

O.K. En fait, j'ai mentionné parce que l'eau de surface dans nos régions est canalisée dans des décharges agricoles, dans des rivières. Notre préoccupation est plus au niveau des eaux souterraines. Mais il reste qu'on a une préoccupation plus large aussi, qui vise les eaux de surface. Mais on se sent peut-être moins touché un peu par cet aspect-là. Mais je vous remercie d'avoir éclairé ma lumière là-dessus.

215

**LE PRÉSIDENT :**

220           Parce que là, il y a une confusion d'argumentation.

**M. CARL BÉRUBÉ :**

225           Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

230           Parce que autant l'argumentation sur le vrac que vous faites est une argumentation qui est rappelée partout et qui est fort importante, et qui pose tous les problèmes de: Est-ce opportun? Est-ce les bonnes stratégies de développement? Est-ce les problèmes de transport? Etc. La question de l'eau souterraine est, elle, plus circonscrite.

235           Toutefois, tous les premiers arguments que vous apportez sont intéressants en termes de ce que vous craignez au plan local, c'est-à-dire la crainte de la baisse de quantité, de la baisse de qualité. Vous avez utilisé deux termes toutefois. Vous avez parlé de captage éhonté et déraisonnable.

**M. CARL BÉRUBÉ :**

240           Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

245           Si on parle d'eau souterraine par rapport à des puits autorisés, dont les quantités sont mesurées à priori, est-ce que là, on peut utiliser les termes de «éhonté» et «déraisonnable» dans ces cas-là?

**M. CARL BÉRUBÉ :**

250           C'est parce que je suis -- c'est un peu peut-être irrationnel comme commentaire ou un peu émotif, il reste que quand des promoteurs s'engagent des experts pour faire la démonstration qu'il y a tant de volumes d'eau, etc., des experts qui sont à la solde des promoteurs, moi, je me pose de sérieuses questions.

255           **LE PRÉSIDENT :**

          Oui, oui. Et tout le monde s'en pose. Il y a un problème d'objectivation des données, de vérification, de rigueur des processus. Ça, c'est entendu.

260           **M. CARL BÉRUBÉ :**

Donc, c'est un peu dans ce sens-là quand je parle de captage éhonté, on a eu peut-être quelques exemples au Québec. C'est sûr qu'ils ne font pas légion mais il ne faudrait pas que ce scénario-là se reproduise.

265

**LE PRÉSIDENT :**

Il faut dire que la région a connu quelques cas particulièrement pénibles et qui sont restés mémorables dans le coin.

270

**M. CARL BÉRUBÉ :**

Voilà. Voilà. Tout simplement.

275

**LE PRÉSIDENT :**

Ça marche.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

280

Je m'adresse à la fois au professionnel agronome et aussi à celui qui est engagé depuis cinq ans dans le travail auprès d'un club-conseil en agriculture dans la région. Tout ce que vous nous avez dit au sujet des prélèvements d'eau souterraine m'a amenée immédiatement à une phrase qui est sortie dans un mémoire de la Fédération de l'UPA de Sherbrooke, qu'on a encore entendue hier, et qu'on s'apprête à entendre encore ce soir, la demande de ne soumettre que les ouvrages de captage de 50 000 mètres cubes par année.

285

Moi, j'ai fait un petit calcul rapide, c'est quelque chose comme 137 000 litres d'eau par jour et ça, c'est une demande des agriculteurs. Et, donc, ça veut dire que ces ouvrages-là, si cette demande était suivie, quelqu'un qui ne prélèverait que 136 000 litres par jour ne serait pas soumis à la procédure d'évaluation d'impact.

290

Alors entre ce que vous avez dit tout à l'heure et ces demandes-là, il y a une immense marge, je devrais dire une immense vague.

295

**M. CARL BÉRUBÉ :**

Il y a de la flotte!

300

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je voudrais vous entendre là-dessus. Parce que vous conseillez les agriculteurs, vous.

**M. CARL BÉRUBÉ :**

305

Oui, je conseille les agriculteurs mais je ne les conseille pas nécessairement à capter davantage d'eau pour leurs propres utilisations. Ces captages-là, c'est pour quelles fins au juste, quand on parle de ces demandes-là?

310

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Bien sûr, on peut penser entre autres aux membres de l'UPA qui sont des pisciculteurs mais, dans d'autres cas, je crois que c'est peut-être même ceux de ce soir où on nous parle des besoins parfois ponctuels de certains producteurs entre autres, par exemple, de ceux qui sont des cultures de maïs, je crois...

315

**M. CARL BÉRUBÉ :**

On pourrait peut-être penser à des maraîchers, peut-être.

320

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Des maraîchers et le maïs. Je crois que c'est ça.

325

**M. CARL BÉRUBÉ :**

Parce que dans le maïs-grain ou dans les grandes cultures, il ne se fait pas d'irrigation. Non, vraiment pas. Peut-être que les demandes sont pour des productions, je verrais peut-être plus pour des productions maraîchères ou certaines productions horticoles qui sont peut-être plus exigeantes et, évidemment, la pisciculture.

330

Pour le reste, en ce qui concerne ma clientèle, on vit de l'eau qui tombe ou à peu près sur nos champs et on pompe de l'eau pour abreuver le bétail. Ça se résume pas mal à ça. Je ne vois pas ma clientèle comme étant une source de prélèvement exagéré un peu.

335

Puis, du reste, je dirais, si on prend le cas des producteurs maraîchers qui pompent abondamment pour des fins d'irrigation, il reste que c'est pour faire un produit pour alimenter la population locale. Ça a, à mon avis, une fin qui est quand même assez louable. Mais il y a des pratiques qui sont -- je ne dis pas que tout ce qui se fait est net là-dedans. Je ne travaille pas pour des productions horticoles, donc c'est une impression que je vous laisse ici et non pas les faits.

340

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Il y a des besoins pour l'exportation aussi parce que les agriculteurs sont, enfin de plus en plus...

345

**M. CARL BÉRUBÉ :**

350 Exportent sous forme... oui. C'est de l'eau virtuelle qu'on exporte, oui, sous forme de...  
Oui, effectivement, il y a une quantité d'eau qui est exportée sous forme de denrée agricole,  
ça, c'est indéniable. Est-ce que donc de demander des permissions pour échapper un peu au  
processus de contrôle, est-ce que c'est souhaitable ou pas? J'ai plus ou moins d'opinion là-  
dessus mais, à priori, ça me chicoterait un peu. Et d'ailleurs, je ne travaille pas pour l'UPA non  
355 plus, il faut bien faire la part des choses là-dedans.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

360 Pour objectiver les études faites par les embouteilleurs eux-mêmes, monsieur Bourque,  
qui est un des experts qui est venu devant la Commission à l'atelier sur les eaux souterraines,  
mentionnait la possibilité de réaliser une cartographie hydrogéologique par MRC, la MRC étant,  
à son avis, l'unité décisionnelle pour autoriser les quantités à puiser, le partage de la ressource.  
Qu'est-ce que vous pensez de cette hypothèse?

365 **M. CARL BÉRUBÉ :**

Je vais revenir peut-être à l'argument qui est peut-être à une échelle plus large. C'est  
qu'on va encore peut-être permettre des pompages pour prélever une certaine fraction, mais  
est-ce qu'on peut nous garantir l'incidence que ça va avoir à long terme sur les écosystèmes  
370 élargis? Je ne pense pas que personne peut vraiment très loin s'avancer dans des hypothèses.

C'est sûr que d'avoir accès à des cartes hydriques...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

375

C'est parce que vous ne faites pas confiance à la science hydrogéologique? Certains peuvent dire la même chose de l'agronomie.

**M. CARL BÉRUBÉ :**

380

Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

385

Qu'on ne connaît pas l'incidence...

**M. CARL BÉRUBÉ :**

390

Du maïs transgénique sur l'alimentation humaine.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est ça. Bien, oui.

395

**M. CARL BÉRUBÉ :**

400

Écoutez, est-ce que je ne fais pas confiance à l'hydrogéologie? Je ne connais pas l'hydrogéologie comme science. Je ne suis pas géologue, je suis agronome. Je pense que si chacun agit de façon professionnelle, à priori, on les laisse se commettre. Mais je pense qu'effectivement, une carte hydrogéologique pourrait être la pierre angulaire d'un travail de discussion par la suite. Mais on n'a pas ces données-là à ma connaissance. Donc, ça serait probablement la pierre angulaire d'un éventuel travail.

**LE PRÉSIDENT :**

405

Juste à propos des moratoires, je rappelle que les gens qui sont venus nous voir demandaient toujours trois moratoires: moratoire sur l'eau souterraine; moratoire sur l'exportation en vrac; et moratoire sur les infrastructures, la privatisation des infrastructures.

410

Le moratoire sur les eaux souterraines avait existé, il n'a pas été renouvelé quand il est arrivé à échéance. Pour ce qui est de l'exportation en vrac dont vous avez parlé, le ministre a annoncé un moratoire là-dessus. Donc, il imposera un moratoire sur l'exportation en vrac. Quant à l'autre question, elle n'a pas été abordée par lui. Ça va?

415 **M. CARL BÉRUBÉ :**

Merci.

420 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Alors j'invite maintenant la Table de concertation en environnement du Bas-Richelieu, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur!

425

**M. OLIVAR GRAVEL :**

430 Bonjour! Je remercie le Bureau d'audiences d'avoir accepté de présenter notre mémoire. Je me présente. Je suis Olivar Gravel, président de la Table de concertation en environnement du Bas-Richelieu. Je suis aussi préfet de la MRC du Bas-Richelieu et maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, et la Table de concertation en environnement, c'est une partie de mon bénévolat.

435 Alors je suis ici aujourd'hui pour vous présenter les doléances de plusieurs citoyens de notre région, le Bas-Richelieu.

D'abord, la Table de concertation a été créée en 91 et c'est un regroupement de bénévoles, composé de membres d'entreprises privées et publiques et d'organismes sans but lucratif bas-richelois.

440

445 L'intérêt de la Table en environnement du Bas-Richelieu est de favoriser le développement durable. En avril dernier, nous recevions le Prix Phénix de l'éducation et de la sensibilisation, organisme sans but lucratif, pour la réalisation d'un portrait environnemental du Bas-Richelieu, une étude qui tend à démontrer que la qualité de l'environnement physique de la région du Bas-Richelieu s'est grandement améliorée au cours des 10 dernières années, malgré quelques lacunes qui perdurent.

450 La Table a également créé du matériel éducatif sur bande vidéo présentant divers aspects de l'environnement régional à l'usage des écoles primaires et secondaires.

Cette volonté de vouloir concilier environnement durable et développement économique est d'autant plus méritoire que la région du Bas-Richelieu a longtemps été pointée du doigt comme l'une des pires zones de pollution au Québec.

455 Nous vivons dans un site exceptionnel. La région du Bas-Richelieu est entourée d'eau. En front, sur le fleuve Saint-Laurent, se trouve une zone urbaine fortement industrialisée tandis qu'à quelques kilomètres de là, plus précisément à la hauteur des rivières Richelieu et Yamaska, on dénombre quelque 103 îles qui forment l'archipel du lac Saint-Pierre.

460 Véritable paradis des pêcheurs et chasseurs, notre région du lac Saint-Pierre se destine à recevoir en l'an 2000 le titre de «Réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO».

465 On retrouve sur notre territoire la plus importante plaine d'inondation en eau douce au Québec, ce qui en fait un lieu exceptionnel pour la production de nourriture; la plus importante héronnière en Amérique du Nord et peut-être au monde; la plus importante halte migratoire de la sauvagine dans l'Est du Canada; plus de 20 % des habitats ont été protégés par des gestes de concertation; 20 % de tous les marais du fleuve Saint-Laurent.

470 La cohabitation entre cet environnement unique et la multitude d'activités humaines, telles que les activités industrielles en amont, la plaisance, la villégiature, la chasse et la pêche, particulièrement dans le secteur de l'archipel, l'agriculture dans la plaine d'inondation et, finalement, la présence d'une voie de navigation de catégorie internationale, n'est pas toujours facile.

475 Pour nous, la gestion de l'eau, ça comprend: contrer l'érosion des berges; contrôler le dragage et éviter le rejet en eau libre des sédiments contaminés; améliorer la qualité de l'eau; limiter la pollution d'origine agricole; et favoriser l'accès aux rives.

480 Contrer l'érosion des berges. La vitesse des navires et les modifications des débits des eaux du fleuve sont tous deux responsables en grande partie des problèmes d'érosion. Les hauts niveaux d'eau emportent lors de la crue printanière de grandes superficies de talus. Le batillage, soit le passage répété de gros transporteurs, serait toutefois le principal facteur d'érosion, au dire même du fonctionnaire d'Environnement Canada et de chercheurs qui ont réalisé au cours de l'été 94 un inventaire de l'état des rives du Saint-Laurent entre Cornwall et l'Île d'Orléans.

490 Outre les pétroliers et autres méganavires, des centaines d'embarcations de plaisance sillonnent les nombreux chenaux et cours d'eau de la région en période estivale. Pour des raisons de sécurité nautique et d'érosion des berges, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel réglemente depuis juin 98 la vitesse dans plusieurs chenaux situés sur son territoire. La vitesse est limitée à 5 à 10 kilomètres dans certains chenaux, dont le chenal du Moine et le chenal de l'Île-aux-Corbeaux. Cette mesure se limite toutefois à certains chenaux et ne touche aucunement les nombreux navires qui empruntent quotidiennement la voie navigable.

495 Notre première recommandation est la suivante: que la vitesse soit limitée pour les petits plaisanciers dans les chenaux où la dégradation des berges est la plus importante.

500 Notre deuxième recommandation: que la Garde Côtière émette un avis demandant aux navires de ralentir à l'approche de l'archipel du lac Saint-Pierre, non seulement pour des raisons de sécurité mais aussi afin de préserver les habitats.

505 Favoriser une gestion intégrée du dragage et éviter le rejet en eau libre. La région du lac Saint-Pierre fut le théâtre des premiers travaux de dragage sur le fleuve Saint-Laurent. Je ne vous en ferai pas l'histoire mais vous savez que c'est de plus en plus profond, c'est de plus en plus large, et de plus en plus de dragage, et de plus en plus de rejets de sédiments.

510 Une autre recommandation que l'on fait à ce sujet-là: que tous les projets de dragage fassent systématiquement l'objet d'audience publique. Que le rejet en eau libre soit désormais interdit, et que tout projet de dragage soit assujéti à l'injection d'une somme représentant 1 % des travaux dans un fonds régional de restauration des habitats et des berges, géré par le milieu.

515 Améliorer la qualité de l'eau. Pointée du doigt comme l'une des principales zones de contamination du fleuve Saint-Laurent, la région du Bas-Richelieu détenait jusqu'en 94 le triste record de championne québécoise en matière de pollution industrielle. 4 des 50 usines polluantes du fleuve Saint-Laurent recensées à la fin des années 80 par le Plan d'action Saint-Laurent, soit Tioxide Canada, QIT-Fer et Titane, Les aciers inoxydables Atlas, Les industries de préservation du bois, se trouvent en effet sur son territoire ou en amont.

520 La fermeture de la section polluante de Tioxide en 94 et l'application d'une réglementation environnementale plus sévère aura toutefois permis de renverser la vapeur et de redorer le blason environnemental de la région. Dans le cas de Tioxide, une meilleure gestion de l'environnement s'est malheureusement traduite par une perte de centaine d'emplois. Tout à l'heure, je vais arriver avec la CUM qui, eux, pour ne pas perdre d'emplois, ils nous polluent  
525 pour tous les efforts qu'on a pu faire.

530 Les autres industries identifiées sur le Plan Saint-Laurent, Les industries de préservation du bois, Les aciers inoxydables Atlas, QIT-Fer et Titane ont, pour leur part, investi énormément d'argent pour assainir leurs eaux usées et se conformer aux nouvelles normes environnementales. Elles ont d'ailleurs été les premières industries ciblées par le Plan d'action Saint-Laurent à le faire.

535 Je pourrais vous parler aussi de la CUM. Entre autres, le Plan d'action, il y a 10 ans, la qualité des eaux du fleuve s'est grandement améliorée. Deux problèmes persistent toutefois: la tendance généralisée à la hausse des nitrites semble nous dire que certaines charges sont encore mal contrôlées; et la mauvaise qualité microbiologique de l'eau provenant des rivières des Prairies et des Mille Îles, et par les eaux usées et traitées de la CUM qui sont déversées dans le fleuve sans désinfection, une influence qui se fait sentir jusqu'aux îles de Berthier et Sorel au lac Saint-Pierre.

540 Donc une autre recommandation que l'on fait: d'imposer aux municipalités l'utilisation de systèmes de désinfection des eaux usées et de systèmes plus performants d'assainissement des eaux.

545           Maintenant, concernant la pollution d'origine agricole. En raison de progrès accomplis dans le cadre de la dépollution industrielle, c'est la pollution de source agricole qui constitue aujourd'hui la principale source de contamination résiduaire du fleuve Saint-Laurent et des nappes d'eau souterraine de la vallée du Saint-Laurent.

550           Dans le cadre de la phase III du Plan Saint-Laurent, les gouvernements fédéral et provincial entendent s'attaquer au cours des prochaines années à cette pollution d'origine agricole.

555           Au classement des affluents québécois fortement contaminés, les rivières Yamaska et Richelieu se retrouvent respectivement en deuxième et troisième place. Ces deux rivières possédaient en 91 un indice Chimiotox particulièrement élevé, soit de plus de 100 000 unités toxiques. La pollution y est principalement d'origine industrielle et agricole. Toutefois, les trois municipalités situées sur le territoire du Bas-Richelieu continuent de déverser les eaux usées sans traitement dans la rivière, soit Sainte-Anne-de-Sorel, Yamaska et Yamaska-Est.

560           D'autres recommandations à ce sujet: de favoriser l'utilisation de pratiques agricoles non polluantes; d'accélérer l'implantation des plans de gestion agroenvironnementaux de fertilisation; et d'imposer à toutes les municipalités, tant urbaines que rurales, de traiter leurs eaux usées.

565           Et mon dernier point: favoriser l'accès au fleuve. La région, nous l'avons déjà dit, est entourée d'eau. La navigation de plaisance attirait en 95 plus de 22 % de la population montréalaise. La région de Sorel constitue d'ailleurs l'une des zones du Saint-Laurent où l'on note la plus forte proportion d'embarcations de plaisance. Plusieurs infrastructures de navigation de plaisance permettent l'accès au fleuve et à ses rives: rampes de mise à l'eau et quais de courtoisie.

575           Nos dernières recommandations: de favoriser l'acquisition par les municipalités concernées de zones de protection et de parcs en bordure des cours d'eau; d'aménager des aires de repos et des plages à certains endroits sur le littoral ainsi que sur certaines îles de tenure publique.

580           Alors, ça termine notre rapport qui couvre beaucoup de sujets. Il n'est pas tellement scientifique mais je pense qu'il y en a des scientifiques qui peuvent approfondir tous ces sujets-là. Et je pense qu'on aurait pu vous présenter un rapport qui aurait coûté beaucoup plus cher qu'il l'est, à 70 pages ou 100 pages, mais je pense que ça dit tout ceci. Vous pouvez, je pense, aller voir les références.

**LE PRÉSIDENT :**

585           L'essentiel, c'est de savoir vos volontés et vos attentes, et je pense que c'est bien clairement exprimé. Vous signalez dans votre mémoire que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel réglemente la vitesse des bateaux dans les chenaux à 5 à 10 kilomètres à l'heure. Juste pour éclairer ma lanterne, elle a le pouvoir juridique de le faire?

590 **M. OLIVAR GRAVEL :**

Oui. La plupart des municipalités autour du lac Saint-Pierre, et pas toutes dans la MRC du Bas-Richelieu mais plusieurs, ont une réglementation obligeant les plaisanciers de respecter la vitesse. Depuis deux ans, il y a eu des affiches qui ont été indiquées dans les îles pour  
595 réduire la vitesse. Et l'année d'avant, c'était surtout une certaine tolérance mais la SQ circulait et émettait des mandats simplement d'avertissement. Et cette année, la SQ circulait dans les îles et pouvait émettre des contraventions aux plaisanciers qui dépassaient la vitesse normale. Mais c'est certain que ce n'est pas facile à surveiller, tout ça, dans les îles. Vous savez ce que c'est, il y en a 103 îles. Mais, quand même, c'est un effort de sensibilisation.

600

**LE PRÉSIDENT :**

À ce moment-là, vous faites une réglementation municipale et là, ensuite, c'est la police provinciale qui la met en oeuvre, qui assure la surveillance.

605

**M. OLIVAR GRAVEL :**

Oui. Exactement.

610 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous demandez dans votre recommandation que la vitesse soit limitée pour les petits plaisanciers dans les chenaux où la dégradation des berges est la plus importante, donc c'est un souhait que vous formez à l'égard des municipalités.

615

**M. OLIVAR GRAVEL :**

Des municipalités, oui.

620 **LE PRÉSIDENT :**

Donc vous ne souhaitez pas une contrainte provinciale à ce niveau-là. Il y a déjà le pouvoir. Les municipalités ont déjà le pouvoir de faire ça.

625 **M. OLIVAR GRAVEL :**

Oui. Oui. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

630

Et, par ailleurs, vous demandez que la Garde Côtière émette un avis demandant aux navires -- là, évidemment, la Garde Côtière, ça, ça relève de juridiction fédérale, et vous souhaiteriez qu'il y ait une forme de pression sur eux pour que la Garde Côtière prenne ça en compte.

635

**M. OLIVAR GRAVEL :**

Oui. On a plusieurs plaintes qu'à certains moments donnés, d'abord, pour la rentabilité, la circulation, la vitesse est augmentée. La nuit, la vitesse est augmentée aussi. Il n'y a pas personne qui observe, qui voit passer les bateaux, puis qui voit les vagues qui arrivent sur les rives. Alors, on demande à la Garde Côtière que -- ils peuvent justifier la vitesse des navires en sachant l'heure où le bateau est parti et l'heure qu'il arrive à tel endroit, s'il a respecté la vitesse. Ça peut se faire. On m'a dit, moi, que ça pouvait se faire. Alors c'est certainement pas là quelque chose d'irréalisable.

640

645

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

650

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur le préfet, monsieur le maire et monsieur le président, vous cumulez les titres, il y a plusieurs de vos recommandations qui sont, par exemple, concernant la vitesse des bateaux, concernant le dragage, le lestage des sédiments en eau libre qui concernent Transports Canada, qui concernent Pêches et Océans Canada, qui concernent Environnement Canada.

655

Par exemple, sur le dragage des hauts-fonds du Saint-Laurent de Montréal à Cap à la Roche, vous savez que le ministre de l'Environnement du Québec avait demandé à la ministre fédérale que des audiences conjointes soient tenues sur le projet de dragage et la ministre fédérale n'a pas donné suite.

660

Sur le lestage des sédiments en eau libre, même une experte d'Environnement Canada a dit devant notre Commission qu'il existait de meilleures voies de gestion des sédiments. Mais c'est un autre ministère, Pêche et Océans Canada, qui gère les sites de lestage dans la courbe de Yamachiche au centre du lac Saint-Pierre.

665

Est-ce que les municipalités ou les MRC ont un quelconque pouvoir, croyez-vous, sur ces questions-là par leur force de représentation?

670

**M. OLIVAR GRAVEL :**

675 Des pressions politiques, c'est tout ce qu'on a comme pouvoir. Puis faire des recommandations comme on fait là devant des commissions. Mais à ce sujet-là, concernant le dragage, on n'a aucun pouvoir, les municipalités. Les municipalités et les MRC non plus.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

680 Brièvement, monsieur Gravel, hier soir, nous avons demandé à certains représentants de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield si, à leur avis, il était possible d'accélérer le phénomène de sensibilisation et d'engagement des agriculteurs au sein des clubs agroenvironnementaux.

685 Vous, vous demandez d'accélérer cette implantation de plans de gestion et de sensibilisation des agriculteurs.

On nous a expliqué que c'est difficile parce qu'il y a des traditions de génération en génération. Les mentalités changent, ça évolue, et que les gens ont semblé satisfaits de ce taux de changement. J'aimerais vous entendre là-dessus.

690 **M. OLIVAR GRAVEL :**

695 Disons que, moi, d'abord, je ne suis pas un spécialiste en environnement. Je le suis depuis une quinzaine d'années, justement pour défendre les demandes de mes citoyens et aussi par souci personnel de l'environnement. Et aussi parce que étant plus jeune, vous ne me croirez peut-être pas mais j'ai été élevé dans le fleuve Saint-Laurent. Je me baignais quasiment tous les jours l'été dans le fleuve Saint-Laurent. Et je voudrais qu'on retourne à ça, puis je voudrais que mes petits-enfants en profitent.

700 Et, actuellement, on a établi des normes très sévères pour les industries. Chez nous, ça a amené des pertes d'emplois. Les agriculteurs, c'est certain, c'est une petite industrie mais je pense qu'il y a moyen, en accélérant les processus, de les sensibiliser à cette chose-là. Je sais que ce n'est pas facile parce qu'une grande industrie, quand tu as 400 employés puis que tu as une entreprise, un directeur, c'est plus facile à convaincre, mais pour ce qui est de l'agriculture, tu as un tas de gens à convaincre, puis tu as des fossés, des cours d'eau, des ruisseaux, puis ça se ramasse à un moment donné en quelque part.

710 Ce que je veux dire par là, moi, je dis qu'il faut pousser les agriculteurs, leur association, à ce qu'ils fassent quelque chose. J'ai su, entre autres, qu'actuellement, il y a des régions où on fait des tests ou des recherches pilotes concernant justement la production agricole. Mais il ne faut pas que ça dure éternellement, ces recherches-là avec des régions pilotes. Il faut qu'à un moment donné, ça arrive à quelque chose.

715 Comme je vous dis, moi, je ne suis pas un spécialiste à savoir quelle quantité qu'il faut mettre d'engrais, puis de pesticides, puis tout ça. Mais ça engendre tout ça. C'est sûr qu'il faut augmenter la production pour le cultivateur, pour l'agriculteur, je le comprends mais si, plus tard, l'argent que cet agriculteur-là a gagné, ses petits-enfants sont obligés de payer pour

dépolluer nos eaux, bien il va être perdant au bout du compte. C'est sûr, sur le coup, il est peut-être gagnant. Je ne sais pas si je réponds à votre question, j'ai dit beaucoup de choses.

720 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est une question d'opinion parce que nous, on doit jouer entre les opinions et tous les arguments de l'un et l'autre, et on essaie de voir, éclairer le tableau.

725 **M. OLIVAR GRAVEL :**

Parce que nous, dans le Bas-Richelieu, le fleuve Saint-Laurent, on a senti qu'il y avait eu du progrès. Le Richelieu, je trouve que ça va lentement le progrès pour la dépollution du Richelieu. Puis le Yamaska, bien, là, ça avance, mais c'est épouvantable comme ça retarde la dépollution de la rivière Yamaska. Puis je pense que c'est la plus polluée au Québec. Si ce n'est pas la plus, c'est une des plus polluées au Québec. Puis il va falloir qu'il se fasse quelque chose. Puis ce n'est pas les grosses industries qui sont autour. Il y en a certainement mais je pense que c'est surtout, dans la Yamaska, la pollution agricole qui amène ça. Selon moi. Selon ce que j'ai entendu dire. Merci beaucoup.

735

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gravel, vous êtes bénévole à bien des choses et probablement un bénévole à temps plein, comme on dit.

740

**M. OLIVAR GRAVEL :**

Et en élection, cette année, en plus. Je m'en vais justement faire campagne électorale.

745

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, bon succès dans votre campagne et merci beaucoup de votre mémoire.

750

**M. OLIVAR GRAVEL :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

755

Je vous en prie.

Alors j'inviterai l'Association des citoyens de la Montagne de Rigaud, s'il vous plaît.  
Bonjour, madame!

760

**Mme CAROLE MIQUEU :**

Bonjour! Je me présente. Carole Miqueu, présidente de l'Association des citoyens de la montagne. Je vais l'appeler l'ACIM pour simplifier les choses.

765            Considérant la problématique de l'approvisionnement en eau sur la Montagne de Rigaud  
comme un cas exceptionnel du fait que l'exploitant dans ce cas-ci est une municipalité plutôt  
qu'une compagnie d'embouteillage d'eau; considérant les problèmes auxquels les citoyens ont  
été et continuent d'être confrontés, l'ACIM demande à la Commission d'étudier très  
770 sérieusement les revendications suivantes pour que jamais plus une situation comme celle de  
Rigaud ne se reproduise.

775            Tout d'abord, les objectifs généraux du gouvernement doivent être sans équivoque:  
assurer la protection de la santé publique; concilier les usages et les usagers dans une  
perspective de satisfaction des besoins légitimes; considérer les intérêts publics avant les  
intérêts économiques.

780            D'abord et avant tout, le statut de l'eau. Le statut de l'eau souterraine doit être révisé.  
Le Code civil confère à l'eau souterraine un statut de bien privé donnant ainsi au propriétaire le  
droit d'utiliser son bien comme bon lui semble en autant qu'il n'épuise pas l'aquifère au détriment  
des autres. Mais que fait-on dans les cas où la nappe n'est pas épuisée et que l'on se retrouve  
en présence de dommages graves causés par un pompage excessif? Rien n'est prévu dans la loi  
à cet effet.

785            L'ACIM demande au gouvernement d'adopter une politique claire avec loi et principes de  
réglementation afin de faire respecter la protection et la préservation des eaux souterraines et  
l'exploitation de la ressource.

790            Elle demande au gouvernement de considérer et déclarer l'eau comme un bien collectif  
afin d'éviter d'éventuelles surexploitations et mauvais usages au détriment des usagers d'une  
même ressource en eau. Le gouvernement pourrait peut-être s'inspirer de la nouvelle loi  
française décrétée en 92 qui définit l'eau comme un patrimoine collectif. Elle impose la nécessité  
de rechercher un équilibre entre l'utilisation de la ressource, la protection des écosystèmes et les  
intérêts économiques tout en instaurant une participation active des collectivités locales. L'ACIM  
795 considère impérieux que les usagers soient décisionnels suite au dépôt d'une demande  
d'autorisation pour un ouvrage de captage d'eau souterraine.

800            Elle suggère au gouvernement de tenir compte des usagers et des priorités d'usage:  
s'assurer de ne pas susciter des conflits avec l'agriculture; donner priorité aux usagers de tous  
les jours; envoyer les exploitants particuliers, municipalités et embouteilleurs d'eau là où le  
risque de conflit entre usagers est absent.

              Une seconde recommandation: la transmission des pouvoirs aux MRC, selon l'ACIM,  
avis qui peut cependant ne pas être partagé par tout le monde.

805 La transmission des pouvoirs aux MRC est à déconseiller dans le contexte actuel  
puisque dans aucun schéma d'aménagement, y compris celui de Rigaud, n'est prévu d'adoption  
de règlement concernant les eaux souterraines, les usages et usagers, l'exploitation qui en  
découlent. Les MRC ne disposent d'aucun outil de gestion dans ce domaine. Elles n'ont ni à  
leur portée les informations hydrogéologiques requises, ni l'expertise technique nécessaire pour  
810 appréhender la valeur de la ressource. Alors, à leur tour, elles délèguent aux municipalités le  
soin de s'occuper de ces grandes questions. Situation fort troublante, considérant que celles-ci  
sont encore plus démunies que les MRC en outils efficaces.

815 Il est capital de s'assurer que ceux qui reçoivent ces pouvoirs puissent les gérer. À  
défaut, le gouvernement - et c'est une suggestion - devra offrir des services d'experts en  
hydrogéologie et former des individus représentant les MRC et les municipalités.

820 Une recommandation concernant les données hydrogéologiques. Tout le monde  
s'accorde pour dire qu'elles sont insuffisantes, voire même déficientes. L'ACIM recommande au  
gouvernement de dresser un profil complet des aquifères souterrains, un inventaire exhaustif,  
et en plus de produire des cartes hydrogéologiques, comme la Colombie-Britannique le fait pour  
l'ensemble de son territoire.

825 L'ACIM désapprouve l'idée de se servir d'un modèle type. On a entendu Mirabel qui  
pourrait servir de modèle type pour représenter les aquifères souterrains du Québec. C'est une  
simple question de logique. Les aquifères diffèrent d'entre elles de par leur milieu physique, leur  
relief, leur topographie, leur type de sol, bref un tas de facteurs qui font qu'elles sont  
complètement différentes d'une à l'autre. Alors s'appuyer sur un seul modèle, c'est une grave  
erreur. On ne peut que fausser les résultats. Comme, par exemple, comparer la cartographie  
830 de Mirabel avec celle de Rigaud, ça serait une aberration pour l'ACIM.

835 Il faut se baser sur des données hydrogéologiques précises dans un ouvrage de captage  
d'eau souterraine avant d'émettre un permis. Je vous fais grâce de toutes les caractéristiques,  
vous les possédez mais je voudrais quand même attirer votre attention sur quelques-unes qui  
nous concernent particulièrement.

840 Il est important pour l'ACIM d'apporter des vérifications concernant le niveau de  
solicitation par un inventaire complet des usagers des secteurs résidentiels, industriels et  
commerciaux en place, en tenant compte de l'expansion de chacune d'elles. Dans le cas de  
Rigaud, il y a eu une mauvaise comptabilisation qui nous a joué un très vilain tour, très vilain.

845 Vérifier aussi les interférences possibles avec d'autres ouvrages de captage et faire des  
évaluations d'impact et des méthodes de correction des problèmes. Autrement dit, faire un suivi  
serré des interférences possibles.

Des vérification aussi concernant l'implication de la collectivité dans le processus  
décisionnel relativement à un ouvrage de captage. Les experts du Ministère et de l'exploitant,

ainsi que des représentants de la collectivité, devraient pouvoir s'asseoir à la même table pour discuter d'un projet qui préoccupe et qui concerne tout le monde.

850

Quant aux responsabilités, l'ACIM croit que les responsabilités ne doivent pas être imputées aux citoyens qui sont déjà suffisamment affectés mais plutôt à l'exploitant. L'exploitant devrait toujours apporter des garanties quant à la protection et à la préservation de la ressource, au niveau qualité et quantité, et aux ouvrages de captage voisins de leur projet contre d'éventuels problèmes.

855

En ce qui concerne le captage d'eau, les essais de pompage. Comme les tests de pompage déterminent la capacité d'un ouvrage de captage d'eau, il s'avère indispensable de reproduire les conditions minimales et maximales auxquelles l'ouvrage sera soumis au cours des prochaines années.

860

L'ACIM recommande fortement que les essais de pompage soient effectués en un débit constant durant une période couvrant deux semaines plutôt que 72 heures comme le prescrit la directive 001. De plus, que les essais soient toujours effectués en période d'étiage intense l'été et non l'hiver. Produire des résultats d'essai aux mois de novembre et décembre, comme c'est le cas de Rigaud, n'est en rien représentatif parce qu'ils ne traduisent pas du tout la réalité alors que les besoins en eau sont très faibles durant cette période.

865

Les tests effectués en été permettraient à la fois de mieux déterminer le vrai potentiel de l'ouvrage de captage en regard de la capacité de la nappe sollicitée et d'évaluer avec beaucoup plus de précision les risques de pénurie et de déstabilisation de la nappe au moment d'une demande trop forte. Exemples: débit de pointe, période de sécheresse. Ces tests devraient toujours être sous le contrôle du MEF et non du promoteur ou de l'exploitant seulement. On réclame même la présence physique d'un représentant du Ministère pour que tout soit fait dans les règles de l'art.

870

875

En ce qui concerne la zone d'influence, l'ACIM recommande que cette zone soit majorée à 2 kilomètres. Elle se base sur le fait qu'à Rigaud, des puits situés à plus de 1.4 kilomètre de l'ouvrage de captage ont été asséchés.

880

Dans un milieu dit «anisotrope» comme celui du réseau hydrique de la montagne, il est impossible de définir avec précision la zone d'influence et encore moins d'en évaluer les dommages qui seront causés aux puits avoisinants l'ouvrage de captage. Il s'avère donc important de maintenir une surveillance constante de cette zone par une mesure périodique hebdomadaire des niveaux des puits en opération ainsi que les puits avoisinant l'ouvrage dans un rayon d'au moins 2 kilomètres.

885

Ce suivi permettrait d'évaluer plus justement le lien entre l'ouvrage de captage et les puits avoisinants et d'établir plus précisément les limites de l'interférence de l'ouvrage sur les autres puits.

890

895 Une autre recommandation concerne le balancement hydraulique des équipements. On fait cette remarque parce que dans le cas de Rigaud, le balancement hydraulique a été effectué quatre ans après la mise en marche des nouvelles installations. Et ça aussi, ça a apporté des problèmes.

900 Comme la directive n'a pas force de loi, les experts ne se sont pas vu obligés de l'appliquer à ce moment-là. Alors, un règlement clair et sans équivoque les aurait contraints à exécuter ce balancement et cela aurait permis de procéder à un calcul précis des équipements, de voir les capacités du réseau ainsi que les fragilités et les fuites possibles.

905 On aurait pu apporter aussi les correctifs nécessaires au réseau avant de procéder à l'implantation de nouvelles installations. Et ils auraient pu, par la même occasion, observer que les installations en place ne pouvaient pas supporter une pression aussi forte en période de grande demande, comme la période estivale et les heures de pointe. Ce faisant, les problèmes que toute la population a connus à Rigaud auraient pu être évités.

910 Donc l'ACIM recommande à la Commission de modifier une simple directive en un règlement fort que personne ne pourra contourner.

En conclusion, l'ACIM recommande fortement la réinstauration du moratoire pour le captage des eaux souterraines en attendant qu'une politique sur la gestion de l'eau soit instituée et mise en vigueur.

915 Pour une saine gestion de l'eau au Québec, il est nécessaire que tous les paliers de gouvernement s'impliquent.

Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et jouer son rôle en matière de réglementation comme encadreur principal.

920 Les administrations régionales et municipales doivent se doter d'outils offerts par le gouvernement jusqu'à preuve du contraire pour une meilleure connaissance des ressources souterraines et une meilleure compréhension des besoins de leur population. Au niveau municipal, il doit y avoir l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire avec la participation active de la population.

Les collectivités locales doivent participer activement à la planification du développement de leurs ressources en eaux souterraines et dans la mise en application du plan.

930 Voici les demandes de l'ACIM.

**LE PRÉSIDENT :**

935 Merci, madame Miqueu. Il y a évidemment toute la première partie de votre mémoire que...

**Mme CAROLE MIQUEU :**

J'ai fait abstraction.

940

**LE PRÉSIDENT :**

Et je vous en remercie, mais qui est fort quand même éclairant sur tout le déroulement qui est suivi.

945

**Mme CAROLE MIQUEU :**

Éclairant et indispensable pour comprendre toute la problématique.

950

**LE PRÉSIDENT :**

J'ai une petite question à vous poser. Juste à la fin du paragraphe du statut de l'eau, il n'y a pas de pagination, mais quand vous suggérez au gouvernement de tenir compte des usagers et des priorités suivantes: s'assurer de ne pas susciter de conflit avec l'agriculture; donner priorité aux usagers de tous les jours; envoyer les exploitants particuliers, municipalités ou embouteilleurs d'eau là où le risque de conflit entre usagers est absent.

955

**Mme CAROLE MIQUEU :**

Oui. C'est assez radical, j'en conviens.

960

**LE PRÉSIDENT :**

Non, c'est intéressant. Je veux juste comprendre votre pensée. Parce qu'il y a d'autre monde qui est venu se plaindre aussi du comportement des municipalités. De temps en temps, on peut dire d'une manière générale, les gens, leur résistance est particulièrement à l'égard d'exploiteurs de l'eau souterraine qui sont à des fins commerciales. Ça, il y a une forte résistance. Et là, on le comprend parce qu'on se dit, c'est du profit, etc.

965

Mais il y en a un certain nombre qui sont venus se plaindre des municipalités, en disant: «Les municipalités viennent chercher notre eau.» Et là, vous nous dites ça et, évidemment, vous dites: «Garder les exploitants, particuliers, municipalités ou embouteilleurs...», évidemment, vous mettez en instance que ce soit un embouteilleur ou une municipalité...

970

975

**Mme CAROLE MIQUEU :**

Pour moi, ça ne fait aucune différence.

**LE PRÉSIDENT :**

980

... ça ne fait aucune différence par rapport aux usagers mais, évidemment, la municipalité prétend toujours que son citoyen à elle est un usager qui a besoin d'eau pour vivre.

**Mme CAROLE MIQUEU :**

985

Oui, mais comprenez-moi bien que dans le cas de Rigaud, lorsqu'on prive une partie de la population -- lorsqu'on dessert une partie de la population et qu'on le fait au détriment d'une autre partie de la même population, parce que je considère que j'habite Rigaud au même titre qu'un autre, on n'a pas pris en considération que j'étais un citoyen au même titre.

990

**LE PRÉSIDENT :**

Et c'est votre eau potable qu'on vous a volée.

995

**Mme CAROLE MIQUEU :**

C'est mon eau potable. Et c'est encore plus problématique pour les gens qui habitent sur la montagne de Rigaud parce qu'on est branché sur aucun réseau municipal. On dépend de nos puits. On a des puits privés. Alors quand on nous draine nos puits, on doit recréuser à nos frais. Même si la population était en sérieux manque d'eau, bien, les gens qui étaient sur la montagne se sont retrouvés dans la même situation.

1000

**LE PRÉSIDENT :**

1005

Et, au fond, vous avez eu l'impression que la municipalité se comportait comme n'importe quel promoteur.

**Mme CAROLE MIQUEU :**

1010

Tout à fait. Tout à fait. Mais il faut dire aussi que les gens qui sont nos élus municipaux n'ont pas beaucoup d'expertise. C'est des gens de bonne volonté, ils sont conseillés. Je pourrais même aller à la source, parce que les gens qui ont travaillé pour la municipalité ont donné des conseils. Et je l'ai même mentionné dans le mémoire que nous, sur la montagne, on a eu des problèmes avec la municipalité mais que, plus tard, la municipalité a éprouvé des problèmes aussi graves - d'ailleurs, ils en ont parlé à travers les médias - Rigaud a subi une pénurie d'eau.

1015

1020

Moi, je me dis, il faut mettre... pas nécessairement mettre en doute les dires des experts mais il faut s'asseoir et réfléchir un petit peu parce que ces experts, quand ils ont fait le travail pour la municipalité de Rigaud, ils avaient prévu une durée de vie pour le captage d'eau pour ces puits entre autres d'environ 10 ans. Et après quelques mois, déjà on décrétait un moratoire sur les puits parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'eau.

1025 Ça veut dire que nous on a été lésé sur la montagne, puis les gens au bas de la  
montagne ont été lésés. C'est sûr que c'est plus tard parce que moi, je vous parle, le projet a  
été initié en 95, mais déjà en 97, ils éprouvaient de sérieux problèmes. Et puis en 99, grave  
pénurie d'eau. Si bien qu'on a dû faire appel au ministère de l'Environnement et de la Faune,  
l'année dernière, pour ouvrir un premier puits de l'ancien réseau; cette année, pour réouvrir un  
1030 second puits de l'ancien réseau. Et on ne voit qu'à court terme, on ne voit jamais à long terme,  
et jamais... tous les experts qui vont conseiller des gens comme les élus municipaux, ils vont  
conseiller sur une petite période, une courte période. Ils ne voient pas plus loin que leur nez.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1035 Donc, vous souhaitez cette contre-expertise constante du Ministère, qu'elle soit  
disponible.

**Mme CAROLE MIQUEU :**

1040 Tout à fait. Moi, j'en ai payé une contre-expertise. Elle m'a coûté 5 000 \$ cette contre-expertise-là. C'est sûr que je n'ai pas pu la défrayer toute seule. Si on ose demander des choses à la Commission, c'est parce qu'on s'est pris en main. On nous dit toujours: «Cesse de blâmer le voisin, puis tiens-toi debout, puis prends tes choses en main.»

1045 C'est ce qu'on a fait. On a formé une association, puis on a essayé de comprendre ce qui se passait. Oui, on émet certains jugements. À priori, ça semble des jugements mais c'est des constats. On est obligé de comprendre. Comme on n'est pas nous-mêmes, comment dirais-je, des experts, bien, on a dû faire appel à des experts pour pouvoir comprendre qu'est-ce qui nous arrivait. On s'est pris en main puis on s'est cotisé pour payer une contre-expertise.

1050 Parce qu'il y a eu des erreurs, et ça, je le maintiens, moi, j'ai les preuves, des erreurs des experts qui ont été engagés par la municipalité. Des erreurs qui ont été faites aussi par le Ministère.

Moi, une personne qui n'a aucune connaissance en hydrogéologie, je mets la main sur les rapports et la première chose que je m'aperçois, c'est qu'on a oublié de comptabiliser 1 100 étudiants qui fréquentent le Collège Bourget pendant une période de 10 mois. Un détail banal! Mais pour un endroit comme la montagne de Rigaud, c'est pas banal parce que c'est un milieu où est-ce qu'il n'y a pas beaucoup d'eau. C'est un roc assez dur, très peu fracturé. Il n'y a pas beaucoup d'infiltrations. Beaucoup, beaucoup de ruissellement mais très peu d'infiltrations.

1060 Alors comment des experts ont pu encourager des gens à s'installer là? La raison est simple, je l'ai mentionnée d'ailleurs dans le document, c'est l'attrait de l'eau. On était au pays de l'or bleu. C'est ça qui est arrivé. L'eau n'avait aucun traitement à subir. Donc c'était alléchant. C'était moins coûteux aussi au litre. Sauf que dans certains cas, il vaut mieux avoir une eau de moindre qualité mais en quantité suffisante pour répondre aux besoins d'une population, que d'avoir une eau en très peu de quantité mais avec une qualité exceptionnelle. Et elle est reconnue, Rigaud, pour ça.

1070 Moi, je pense que c'est une mauvaise gestion. Des mauvaises décisions. Et là, on a besoin d'appuis, on a besoin de gens qui sont plus solides dans leur expertise. Oui, est-ce qu'on va devoir passer par d'autres contre-expertises? Peut-être.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1075 J'aimerais vous entendre sur un point qui a été soulevé en audience 1, précisément ici, en Montérégie. On avait demandé aux fonctionnaires du ministère de l'Environnement si les municipalités qui captent de grandes quantités d'eau pour leurs citoyens devaient se conformer aux mêmes normes qu'ils prévoient, eux, pour la quantité.

1080 Parce que, par exemple pour les grandes piscicultures, bon, le Ministère parlait, à ce moment-là, d'une possibilité de, je pense que c'était 175 000 - je ne veux pas me tromper - je

1085 crois que c'est 175 000 mètres cubes par an. Et puis dans le cas des municipalités, bien, là, ça s'arrêtait, tout comme les embouteilleurs, à 30 000 par année. Et on nous a dit que les municipalités et embouteilleurs devaient rester, eux, à 30 000 par année et que, bon, la norme présentement, et peut-être à venir si elle n'est pas changée, pourrait aller à quelque chose d'aussi important que 175 000 mètres cubes par an pour les autres.

1090 Ça, malgré tout ce que vous avez vécu, est-ce que, à votre avis, une municipalité dont l'objectif est d'abreuver ses citoyens, devrait être au même niveau que... je vais changer ma question, devrait ne pas être au même niveau qu'une pisciculture, par exemple.

**Mme CAROLE MIQUEU :**

1095 C'est difficile pour moi de répondre à cette question. Je vais répondre autrement, si vous le permettez, ma logique à moi. Je me dis que chaque individu est responsable. Si on part de cette prémisse, je pense que chacun doit regarder sa propre consommation d'eau. On voit qu'il y a beaucoup beaucoup de gaspillage.

1100 Il y a un petit fait - c'est banal peut-être pour vous mais, pour moi, ça ne l'était pas - j'ai été privée d'eau, moi, pendant deux mois de temps: un robinet qu'on ouvre et qu'il n'y a rien qui sort. Et je me promenais au village et les gens qui étaient alimentés par les puits qui étaient tout près de chez moi à 1.4 kilomètre arrosaient leur asphalte. Vous voyez?

1105 Il y a beaucoup beaucoup d'éducation à faire dans ce sens-là. On n'est pas très sensible aux besoins des autres. On le devient quand on est touché. Je ne vais pas dire aux autres comment agir. Moi, je sais comment je vais agir. Je n'encouragerai pas les gens à gaspiller. Je pense qu'on a besoin de regarder. On a cru longtemps que l'eau, c'était une denrée non périssable, qui était presque éternelle, maintenant on voit ça d'un tout autre oeil.

1110 On a beaucoup d'eau au Québec. Les gens d'Europe, quand ils arrivent ici, ils sont fascinés, mais comme monsieur disait tantôt: «On ne se baigne plus dans les eaux du fleuve.» Et on ne se baigne plus dans les eaux du lac Saint-François et ainsi de suite. Il y a plein d'endroits où est-ce qu'on ne peut même pas boire l'eau directement. Bon, on a beaucoup, beaucoup de travail à faire. Puis ça, ce sont nos négligences. Elles sont personnelles, elles sont attribuées à chacun d'entre nous, que ce soit au niveau agricole, que ce soit au niveau industriel, on peut aller loin.

1120 Maintenant, est-ce qu'une municipalité devrait ou pas? Je ne le sais pas. Mais, tout au moins, essayer d'être équitable entre les individus d'une même population, d'un même lieu. Tout au moins. Ce qui n'a pas été le cas pour le cas de Rigaud, en tout cas.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1125 Vous avez mentionné la nécessité de rechercher un équilibre entre l'utilisation de la ressource, la protection des écosystèmes et les intérêts économiques, quand vous parliez du statut de l'eau. Je pense que la plupart des intervenants s'entendent sur ces objectifs-là.

1130 Mais la question qui se pose, c'est celle du comment et qui doit décider, à quelle échelle on doit décider et en suivant quel processus décisionnel?

**Mme CAROLE MIQUEU :**

1135 Moi, je suis une simple citoyenne qui s'arrête pour réfléchir. Je pense que je suis capable de réfléchir. Ça m'arrive de temps en temps. Des fois, on a des bonnes idées. Je pense que quand... toujours conserver à l'idée de former des groupes et de discuter entre nous. Moi, je ne le vois pas autrement. Ce n'est pas moi qui va arriver avec des solutions. Oui, j'ai réfléchi à certaines choses. Bon, quand je trouve des solutions, je m'aperçois que, bon, dans le concret, c'est plus difficile au niveau de l'application. Mais je pense que les gens, le petit monde, comme on dit, les citoyens ont leur mot à dire.

1140 Même si on n'est pas toujours bien informé, même si on ne prend pas toujours le temps de bien s'informer, on a des idées. De s'asseoir aux mêmes tables, on peut arriver à trouver des solutions, à discuter. S'informer un petit peu plus justement par le biais de ces rencontres-là, ça nous permettrait peut-être de voir des solutions. Je ne sais pas comment on pourrait y arriver mais je suis là. J'aimerais bien ça faire partie d'un groupe comme ça.

1145

**LE PRÉSIDENT :**

1150 Et j'ai la conviction que vous seriez précieuse dans un groupe comme ça. Alors, merci beaucoup de votre contribution, madame Miqueu, et bonne chance avec votre eau.

**Mme CAROLE MIQUEU :**

1155 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais les gens du Comité de surveillance/sécurité de la Ville de Maple Grove.

1160 **Mme MICHELLE LEBLOND :**

Bonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

1165

Bonjour, madame!

**Mme MICHELLE LEBLOND :**

1170 Bonjour, monsieur le président, membres de la Commission! Mon nom est Michelle Leblond, secrétaire du Comité de surveillance/sécurité de la Ville de Maple Grove.

**M. ROGER CHATEL :**

1175 Roger Chatel, membre du même comité et citoyen de la Ville de Maple Grove qui est située sur les rives du lac Saint-Louis face aux Îles de la Paix entre les villes de Beauharnois et Léry. Le mémoire que nous présentons fait suite à notre témoignage devant cette Commission le 7 avril dernier.

1180 Le sujet: les menaces globales sur l'eau. Notre intérêt: la sécurité et la qualité de vie des citoyens, de la faune, de la flore menacés par la vitesse excessive des bateaux sur l'eau.

**Mme MICHELLE LEBLOND :**

1185 À la page 5 du mémoire qui était daté du 17 avril 99, nous avons parlé des problèmes causés par la vitesse excessive des bateaux, soit la pollution par le bruit infernal de ces bateaux; dérange la tranquillité des citoyens et de la faune; dangers d'accidents, la pêche sportive, les chaloupes ancrées ou pas frôlées par eux; la baignade; les dangers causés par les vagues, les embarcations, les quais, les berges, les marais, l'érosion.

1190 Les questions principales étaient: qu'est-ce qu'on peut faire pour réduire la vitesse de ces bateaux? Pourrait-on baliser le chenal avec limite de vitesse de 10 kilomètres à l'heure comme aux abords des marinas? Qui patrouillera ces eaux? Qu'advient-il de la consultation sur la sécurité nautique?

1195 Toutefois, nous devons apporter certains commentaires, tel que mentionné à la page 7. C'est que cet été, en 99, le niveau d'eau du lac Saint-Louis étant à son plus bas de plusieurs pieds, voici ce que nous avons constaté. Le niveau d'eau du chenal concerné étant tellement bas, les petites embarcations peuvent y circuler mais avec prudence. Les bateaux rapides dont il était question les étés auparavant n'y passent plus et, par le fait même, les problèmes mentionnés plus haut ont presque disparu. La tranquillité et la paix sont revenues pour les riverains, les pêcheurs, les plaisanciers et la faune.

1200  
1205 Nous avons constaté également que la faune se rapproche de nos rives, n'étant plus effrayée par les moteurs bruyants. Même les petites embarcations qui y circulent doucement peuvent se rapprocher de cette faune sans qu'elle ne soit effrayée. Plusieurs ornithologues - plus nombreux cet été - pourraient le confirmer. Nous avons pu observer et identifier des espèces jamais observées dans les îles auparavant.

1210 Finalement, les vagues ne causant plus de dommages aux rives, les quais, les embarcations, les plaisanciers et les pêcheurs peuvent pratiquer leurs sports en toute sécurité et tranquillité.

1215 Étant donné que le niveau d'eau est une situation temporaire incontrôlable, nous pouvons toutefois contrôler la vitesse de ces bateaux sur l'eau et voici nos recommandations, à la page 8:

1220 D'établir une zone de tranquillité dans ce magnifique chenal situé dans les Îles de la Paix pour les riverains, les pêcheurs, la pratique des sports doux: kayak, canot, pédalo, chaloupe.

Diminuer le bruit à un niveau tolérable;

Améliorer la sécurité et la qualité de vie des usagers;

1225 Réduire l'action érosive des vagues et de ses dangers;

Protéger la faune et la flore.

1230 Le Comité de surveillance/sécurité de la Ville de Maple Grove recommande les mesures suivantes:

Établir et installer des bouées pour délimiter la zone de restriction de vitesse à 10 kilomètres à l'heure.

1235 Avec le niveau d'eau normal, les bateaux peuvent naviguer en dehors du chenal balisé. Par le fait même, le règlement 5.2 du Sommaire du processus de réglementation relatif aux restrictions à la conduite des bateaux de janvier 99 pour les quatre provinces de l'Ouest, qui se lit comme suit:

1240 «Il est interdit de conduire un bâtiment à propulsion mécanique à une vitesse supérieure de 10 kilomètres à l'heure dans les eaux situées à l'intérieur d'une ceinture de 30 mètres de la berge»

ne peut s'appliquer dans notre chenal, on devrait donc baliser le chenal avec limite de vitesse sur toute sa largeur, soit entre la rive de la Ville de Maple Grove et l'Île du Rapide, à cause de la proximité des bouées à la rive.

1245 Et pour le démontrer à la Commission, nous avons apporté des photographies que nous remettons avec ce mémoire. On s'est promené en chaloupe et puis on a pris des photos du chenal. C'est pour vous montrer. On va les laisser avec notre mémoire, on en a une copie. Pour montrer la proximité. En voyant les photographies, on voit comment le chenal, comment les bouées étant installées comme ça, ces bateaux-là, ces bateaux cigarettiers qui vont tellement vite, qui ne ralentissent pas du tout, ils sont tellement près du bord, vous allez le constater en voyant les photos.

1250

1255 Alors, donc, ça serait: installer des panneaux d'affichage disposés sur les rives de la Pointe Hébert à Maple Grove et de l'Île du Rapide pour informer les usagers des restrictions de vitesse.

1260 Établir une réglementation sur le niveau de bruit tolérable pour les embarcations à moteur.

En protégeant ce chenal, les usagers et les riverains pourront admirer ses beautés et y circuler en toute sécurité et tranquillité. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1265 Alors, d'abord, merci à vous deux d'être présents. Il y a une chose qui est très amusante et très révélatrice dans votre mémoire, c'est la description factuelle de votre vécu et de tous les gens que vous avez rencontrés. Alors j'ai un peu frémi en voyant mon nom mais vous avez été très gentils à mon égard. C'est bien correct.

1270 Je dois vous dire comme commentaire que souvent les gens qui frappent à la porte des fonctions publiques à différents niveaux, ils se tapent le nez sur une porte close. Or, dans votre cas, c'est pratiquement toujours le contraire. Vous parlez à un policier, le policier fait un rapport, le lendemain, vous avez des nouvelles. Vous voyez quelqu'un de la GRC, vous avez une nouvelle. Vous croisez quelqu'un d'Environnement Canada à l'audience, il vous donne des bonnes réponses. Alors, c'est réjouissant de ce côté-là. C'est très beau.

Juste un petit détail. Vous marquez que maître Latulippe, avocat du BAPE...

1280 **Mme MICHELLE LEBLOND :**

Oui, on s'est trompé?

**LE PRÉSIDENT :**

1285 Il n'est pas du tout avocat du BAPE. Le BAPE est indépendant du Ministère.

**Mme MICHELLE LEBLOND :**

1290 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1295 C'était le représentant, un avocat du ministère de l'Environnement. Mais ça, ce n'est pas bien grave.

**Mme MICHELLE LEBLOND :**

1300 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1305 C'est entendu que - juste comme commentaire - c'est que ce n'est pas parce que cet été, il n'y a pas eu beaucoup d'eau et que donc vous avez eu la tranquillité, que votre problème est réglé. Ça vous donne juste un peu de temps...

**Mme MICHELLE LEBLOND :**

1310 Un répit.

**LE PRÉSIDENT :**

1315 ... pour le voir venir et agir à votre niveau. Ça va? Alors, les recommandations que vous faites à la fin, par exemple, baliser le chenal avec limite de vitesse sur toute la largeur entre la rive et... bon, vous comprenez que nous, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse avec ça? Je veux dire, vous voulez qu'on insiste dans notre rapport pour dire qu'il y a, en général, des problèmes de ce type-là et qu'on soit vigilant là-dessus?

**Mme MICHELLE LEBLOND :**

1320 C'est sûr que ça pourrait nous aider parce que c'est difficile de réussir à obtenir quelque chose. Il faut travailler bien fort. On a fait des lettres. En fait, ça prend du temps avant de déboucher, avant qu'on puisse obtenir quelque chose. Alors on s'est dit qu'en venant le dire ici, ça pouvait avoir du poids. Peut-être que ça pouvait montrer le sérieux de notre demande puis  
1325 peut-être qu'à ce moment-là, ça va pouvoir aboutir à quelque chose et puis, en même temps, surtout faire réaliser comment ces bateaux de vitesse-là -- je pense qu'on n'est pas les seuls parce qu'on était venu à la première partie, puis il y avait d'autres gens qui ont parlé de ce problème-là. Puis si on pouvait faire quelque chose. Comme on avait parlé du problème des silencieux, si ces bateaux-là pouvaient avoir un silencieux, déjà... parce que c'est une pollution  
1330 par le bruit aussi, mais c'est surtout le danger qu'apportent ces bateaux-là, la sécurité aussi.

**M. ROGER CHATEL :**

1335           Déjà, monsieur le président, cet été, on a pu observer la police provinciale en bateau, surveiller plus que les années passées.

**Mme MICHELLE LEBLOND :**

1340           Oui. Cette année, je pense qu'ils avaient le droit d'émettre des contraventions tandis que, avant, ils n'avaient pas le droit. Mais il s'agit que les municipalités puissent avoir le droit. C'est ça, si on pouvait avoir le droit de baliser le chenal. Je ne sais pas de quelle façon qu'on pourrait s'y prendre, je ne sais pas s'il faut pousser plus à la municipalité pour réussir qu'on obtienne ça parce que ça a l'air d'être compliqué à obtenir ça.

1345           Ça fait que je pourrais peut-être demander au maire de Sainte-Anne-de-Sorel comment ils s'y sont pris.

**LE PRÉSIDENT :**

1350           On pousse sur le maire, puis le maire pousse sur un autre.  
Madame Gallichan?

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1355           J'ai cru comprendre qu'il s'agissait aussi non seulement de Sainte-Anne-de-Sorel mais de plusieurs municipalités dans le secteur.

**Mme MICHELLE LEBLOND :**

1360           Oui. Le Lac Brome, aussi. Oui, je me rappelle.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1365           Et je me souviens également, tel que vous le mentionnez, qu'il y avait des citoyens riverains de la rivière Richelieu qui se plaignaient du même type de problème. Et j'aimerais que vous m'expliquiez, parce que j'avoue ma totale ignorance, sur ce que vous mentionnez en page 8, ce sommaire que vous a remis monsieur St-Charles, le Sommaire du processus de réglementation. Et là, vous avez ajouté que ça semble ne couvrir que les quatre provinces de l'Ouest?

1370

**Mme MICHELLE LEBLOND :**

1375           Oui, c'est ça. C'est qu'il y a un chapitre en particulier qui dit -- c'est ça, ces provinces-là ont le droit... je peux vous le montrer?

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui. Mais vous risquez que je vous en demande une copie.

1380 **Mme MICHELLE LEBLOND :**

Alors on dit ici au chapitre 5.2:

1385 «Sous réserve du paragraphe 5.3, il est interdit dans les provinces d'Ontario, Manitoba, Saskatchewan et de l'Alberta de conduire un bâtiment à propulsion mécanique à une vitesse supérieure de 10 kilomètres à l'heure dans les eaux situées à l'intérieur d'une ceinture de 30 mètres de la berge.»

Donc ce n'est pas pour le Québec. C'est ces quatre provinces-là. Donc, évidemment, il n'est pas passé pour nous.

1390

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je vous le rends mais ça ne serait peut-être pas méchant que vous nous en laissiez.

1395 **Mme MICHELLE LEBLOND :**

Oui, je vais vous en laisser, oui.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1400

Alors, donc, ce que vous souhaiteriez, c'est que nous suggérions que ce soit applicable ici. Sauf que ça, si je comprends bien, ça vient du gouvernement fédéral.

**Mme MICHELLE LEBLOND :**

1405

Oui.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1410

Bon, enfin, on peut voir ce qui...

**Mme MICHELLE LEBLOND :**

1415 Ça s'appelle le Sommaire du processus de réglementation relatif aux restrictions à la conduite des bateaux. Je pense que ça vient du Bureau de la sécurité nautique.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1420 D'accord.

**Mme MICHELLE LEBLOND :**

D'ailleurs, on leur a envoyé une copie de notre mémoire.

1425 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Merci. Je voulais obtenir plus de précision et je l'ai eue. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1430 On vous remercie beaucoup de votre mémoire. Il y a un bon côté à tout ça, c'est que tout le processus vous a un peu soutenus à prendre une question en main et à la pousser et, ce faisant, vous vous apercevez de la complexité de tout l'enchevêtrement de la société. C'est complexe à transformer.

1435 **Mme MICHELLE LEBLOND :**

Oui.

1440 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ce qui est intéressant, c'est que vous le faites avec un grand sourire et beaucoup de ténacité. Merci beaucoup et bonne chance.

1445 **Mme MICHELLE LEBLOND :**

Merci. Je vais vous remettre une copie.

**LE PRÉSIDENT :**

1450 S'il vous plaît. Et merci pour les photos. Très bien.

Alors, pause-santé de quinze minutes et on reviendra avec le Comité de mise en valeur de la Vallée du Richelieu.

1455

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1460

**LE PRÉSIDENT :**

J'accueille donc les représentants du Comité de mise en valeur de la Vallée du Richelieu. Bonjour, messieurs!

1465

**M. HUBERT CHAMBERLAND :**

Bonjour, monsieur le président, madame, monsieur! Si vous n'avez pas d'objection, j'aimerais peut-être présenter en 30 secondes ou moins qui nous sommes. Marcel Comiré, qui est à ma gauche, est géographe. C'est le coordonnateur du Comité de mise en valeur et il est aussi président du Groupe Actif en environnement qui siège dans la région de Saint-Jean.

1470

Moi, j'ai une formation d'architecte et une maîtrise en urbanisme. Je suis le président du Comité de mise en valeur et, à ce titre-là, je siège au Conseil régional en environnement et j'en suis le président. Et je suis aussi président d'Éco Sommet National, qui a tenu ses activités en 96. J'ai pris la place de Pierre Gosselin. Hubert Chamberland.

1475

Maintenant, le groupe que nous représentons est un groupe qui existe depuis une dizaine d'années. En 88, il a été fondé avec une mission récréo-touristique. Depuis trois ans, il s'est donné un nouveau volet ajouté au récréo-touristique, qui est le volet environnement dans une vision de développement durable. Et c'est à ce titre-là, et aussi récréo-touristique, que nous avons l'intention de vous présenter notre mémoire.

1480

Nous avons remarqué, évidemment, avec tous nos partenaires, que ce soit nationaux ou régionaux ou locaux, que le dossier de l'eau est un dossier extrêmement complexe, lourd, et à cet effet, nous voulons vous donner peut-être trois ou quatre points essentiels avant de sauter dans l'essence même de notre mémoire qui est une vision de bassin versant.

1485

Sans détailler ces quatre points-là puisque beaucoup d'autres vont le faire, on aimerait saisir la Commission de l'importance de la notion de potabilité de l'eau. Nous croyons que la définition d'eau potable au Québec aurait avantage à être redéfinie et mise à jour.

1490

Ce que nous savons - à moins que ce ne soit pas plus clair, qu'il y ait d'autres informations que nous n'ayons pas - la définition qu'on a, la norme qui prévaut, c'est la norme de cristallinité, l'approche cristalline de l'eau et le fait qu'il y a une absence de coliformes qui prime, qui persiste pour déterminer que de l'eau est potable ou pas.

1495

On sait très bien qu'il y a beaucoup d'autres matières en suspension dans l'eau qui affectent la santé des personnes et on n'est pas équipé, on vous dit simplement que cette

1500 définition-là devrait être réglée une fois pour toutes, on devrait s'y pencher très sérieusement parce que ce ne sont pas ces deux éléments-là qui, à notre avis, peuvent contribuer à définir une potabilité de l'eau.

1505 Donc, après qualité de l'eau, on va parler de propriétés d'eau. Quant à nous, il est clair, net et précis qu'il n'est pas question de privatiser l'eau. L'eau est une richesse collective, elle appartient à la collectivité, elle devrait être prise en charge par l'État, par nous, par l'ensemble des citoyens, donc par l'État.

1510 En matière de contrôle de l'eau, jusqu'à preuve du contraire, il y a un gaspillage énorme d'eau et nous trouvons que la remise en place dans certains cas ou la mise en place de compteurs d'eau, donc d'éléments de contrôle d'eau, s'impose.

1515 Nous n'entrerons pas dans les détails de la consommation, si je me réfère à un principe du développement durable, d'équité entre les générations, c'est qu'il y a des gens qui n'ont pas les moyens peut-être de payer une taxe sur l'eau, on ne parle pas de taxe, on parle de contrôle d'eau, il y aurait moyen de donner un minimum de gallonnage ou de litres accessible à tout le monde mais après lesquels - qui est une consommation normale - là les gens seraient invités à gérer leur utilisation avec discernement, pour éviter qu'on arrose les trottoirs puis qu'on lave les voitures à tous les deux jours, qu'on utilise l'eau à d'autres fins que la consommation humaine et pour laquelle je veux être en étroite relation avec rehausser la norme de potabilité de l'eau. Alors

1520 si on rehausse cette norme-là, on va éviter d'utiliser l'eau à tout venant et à toutes sauces, si vous me passez l'expression.

1525 Donc il y a à redéfinir la qualité de l'eau, il faut qu'on contrôle cette qualité de l'eau. Autrement, on n'aura pas les moyens de se l'offrir, cette eau-là.

1530 Et, en dernier lieu, nous croyons que la rationalisation de l'eau au Québec - je ne parle pas de gestion, je parle de rationalisation - elle doit être faite par un gestionnaire public. Loin de nous l'intention de vous dire que c'est une Régie, que c'est un Conseil, que c'est quoi que ce soit. Ce n'est pas à nous à déterminer l'organisme. Tout ce qu'on vous dit, c'est que l'eau au Québec doit être gérée par un organisme public.

1535 Et ceci nous amène à vous dire que dans toute la dynamique de la démarche que vous avez entreprise, il nous est apparu que pour remplir un peu les cinq points que je vous ai montrés, que la gestion de l'eau devrait se faire par bassin versant. Pour nous, on ne voit pas d'autre façon. Et j'aimerais vous dire que cette façon-là, nous la voyons selon dix points: selon une vision; selon une gestion intégrée; selon le territoire avec une démarche de concertation; avec une approche de responsabilité et de responsabilisation des citoyens ou des usagers dans une démarche de développement durable; avec aussi une perception d'unité de voisinage, donc sentiment d'appartenance, tout ça dans le but d'en arriver à maintenir et améliorer une

1540 qualité de vie.

1545 Et là, j'explique les points de vue que je viens d'énumérer. La vision par bassin versant, pour nous, ce n'est pas de créer un nouveau gouvernement, une nouvelle structure administrative, un nouveau pouvoir de taxation. Pour nous, c'est une approche de volontariat, c'est une approche qui détermine un territoire par sa situation géographique ou géomorphologique ou physiologique, dans le sens que, actuellement, en Vallée du Richelieu, on a commencé une telle opération en, d'abord, s'inquiétant et s'interrogeant sur qu'est-ce qui se passe sur le territoire.

1550 Et on se rend compte qu'il y a au-dessus d'une quarantaine d'organismes, en passant par les territoires des députés provinciaux, fédéraux, commissions scolaires, évêché, MRC, CLD, bref, il y a tellement de territoires qu'on ne trouve pas que c'est la place, si on veut que ça fonctionne le bassin versant, de mettre une autre entité administrative avec un autre pouvoir de taxation.

1555 Nous croyons plutôt que c'est en mobilisant les gens, tous ces intervenants à se regrouper sous un seul et unique -- on appelle ça une table pour le moment dans notre langage, une table qui recevrait autour d'elle l'ensemble des acteurs.

1560 Quels sont ces acteurs-là? Ils ne sont pas limités qu'à ceux qui utilisent ou transforment l'eau. Ils sont ouverts à l'ensemble des ressources d'un territoire dont l'eau fait partie, c'est une des ressources, ce n'est pas la seule, mais il y a d'autres sources, et aussi qui regroupent toutes les activités humaines sur ce territoire-là.

1565 C'est à priori un très grand bouleversement dans nos habitudes, c'est d'essayer d'avoir autour de la table à peu près une Tour de Babel certains vont dire. Nous croyons que non, parce que si l'approche est de viser à une gestion intégrée des ressources et des activités qui ont une influence en bout de ligne sur l'eau, nous sommes déjà dans un territoire intéressant pour arriver à des consensus. Une fois que les consensus sont établis autour de cette table-là, les gens retournent dans leurs instances décisionnelles et prennent les décisions à l'échelle de leurs instances décisionnelles en se référant au consensus du territoire du bassin versant.

1575 Donc, ça appelle à une nouvelle notion de territorialité. Ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'on ne s'identifie plus en matière de gestion de territoire - gestion intégrée, dis-je bien - de territoire ressource et activités à une municipalité, à une MRC, à un comté, à une commission scolaire, à un évêché - et j'évite parce que j'en nommerais une trentaine d'autres - on se concerta à créer une nouvelle entité de consensus.

1580 Donc l'outil que nous privilégions, c'est la concertation. En concertation, on demande, on n'impose rien aux gens. On demande aux gens de nous dire ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent faire et ils exposent leurs démarches. Chacun dans cette démarche-là est à un niveau différent, a des préoccupations différentes de l'autre et c'est ça qui est convivial et c'est ça qui est intéressant.

1585 Si on impose aux gens un certain plateau pour avoir accès à l'information, on ne peut plus faire de concertation. La concertation suppose qu'aussi les gens, étant à des niveaux différents, vont bénéficier de l'aide et de l'expérience des autres pour cheminer et avancer ensemble.

1590 Et la vertu de la concertation qui amène à des consensus, c'est qu'une fois qu'on a fait le petit pas, il est très rare, quand c'est l'ensemble de la collectivité, que le petit pas recule. Et ça, c'est long. Ça ne se fait pas en deux, trois jours. Je vous rappellerai que des cathédrales ne se sont pas construites en quelques années mais plutôt en quelques siècles, et je pense que la qualité de l'eau, la qualité de notre territoire devrait se prendre en compte par l'ensemble des  
1595 générations, celle que nous sommes aujourd'hui, celles qui nous suivent et pour les autres aussi. Donc ça doit se faire dans une démarche lente mais qui ne recule jamais.

La qualité importante de cette opération-là, c'est d'inculquer aux gens et aux organismes qui vont participer à ces tables de concertation-là un sentiment de responsabilisation. C'est-à-  
1600 dire que dans chacun de leur milieu, ils ont des responsabilités très claires, très précises, auxquelles ils ne doivent pas échapper, sans quoi toute l'opération est caduque.

Et c'est facilement compréhensible dans la mesure où un ou deux chaînons de la grande opération décideraient de faire bande à part, ils seraient malvenus de s'identifier à une solidarité  
1605 régionale ou locale ou une solidarité de bassin, s'ils décidaient de faire bande à part, parce qu'ils seraient tout de suite marginalisés.

Donc, tout de suite, on sent que la dynamique, ce ne serait pas une loi, ce ne serait pas une obligation légale, ce serait une obligation sociétale de le faire. Et c'est pour ça que  
1610 l'approche de volontariat est indispensable. Les gens, quand ils sont prêts, ils font partie de l'opération et - passez-moi l'expression - ils embarquent dans le bateau ou ils mettent leur wagon sur la voie ferrée, et ils font partie du train, et on chemine ensemble.

Je ne pense pas que la mise sur pied d'une opération de bassin versant, à priori, va regrouper tous les intervenants d'un bassin versant. Ce serait illusoire. J'en suis le premier à  
1615 l'admettre. Sauf qu'il faut commencer et il faut avoir la vision qu'éventuellement, dans un avenir assez rapproché, l'ensemble des acteurs qui interviennent sur ou avec ou pour la transformation des ressources ou ceux qui ont des activités sur le territoire ...

Pour mieux imaginer ce que j'entends, la ressource, par exemple, l'eau est une ressource. Vous pouvez avoir des ressources potentielles secondaires qui sont la culture des pommes, du maïs, de l'eau d'érable. En fait, il y a des ressources dans un territoire qui ne sont pas des ressources primaires, secondaires, ce sont tous ces gens-là qui interviennent dans le milieu naturel, et au niveau des activités, vous avez, par exemple, le transport qui est une  
1625 activité, transport des personnes, des marchandises, des énergies. Alors, vous avez deux exemples qui montrent qu'on a des activités sur un territoire, puis on a aussi des ressources, on a des activités culturelles, des activités récréo-touristiques, je l'ai mentionné déjà.

1630 Donc, c'est la conjugaison et l'amalgame des ressources et des activités, des personnes qui en sont responsables qui, ensemble, vont développer un territoire.

1635 Tout ça se fait dans une vision de bassin versant. Et j'insiste sur la notion de vision parce que cette vision-là ne doit pas être hydrique. Malheureusement, quand on parle de bassin versant, jusqu'à date, tous les mémoires, tous les rapports qu'on a examinés, que ce soit en Europe, aux États-Unis ou même ici, les gens ont une propension à voir une approche hydrique.

1640 Malheureusement, c'est que les gestionnaires d'une entité de bassin versant qui a une vision hydrique, ont malheureusement, dans l'action, la propension à éviter toute autre gestion qui n'est pas purement et simplement de l'eau. On nous dira: bien, la goutte d'eau, elle vient de quelque part, elle vient de la pluie, elle tombe, elle circule sur le territoire. Si on la contrôle partout... mais, bien souvent, ce n'est pas vrai.

1645 Les gestionnaires vont parler des tributaires d'un plan d'eau mais ils ne parleront pas de ce qui se passe sur le territoire, alors que bien souvent, c'est la façon dont on gère les ressources et les activités d'un territoire qui ont un impact direct sur la qualité de l'eau. Et c'est évident. Sauf qu'à un moment donné, souvent, il faut se rappeler certaines évidences pour se rendre compte que quand on a une approche purement hydrique, on risque fort malheureusement d'évacuer d'autres phénomènes qui ont un impact direct sur l'eau.

1650 Je pense, par exemple, au transport. Au transport, les véhicules motorisés, les effets négatifs de gaz à effet de serre, les pluies acides et on revient donc ultimement à l'eau, bien sûr. Mais si on ne travaille pas le transport, par exemple, qui est une des nombreuses activités, on va tout simplement faire des coups d'épée dans l'eau, si vous me passez l'expression, parce qu'on aura trop souvent évacué certains phénomènes qui ont un impact direct sur l'eau.

1660 Le développement durable, comme nous le mentionnions dans notre mémoire à la page où nous donnons quelques principes de développement durable, à la page 19, ce sont des principes qui ont été établis lors d'ÉcoSommet. Certains appellent ça des vœux pieux mais il faut partir avec de grands principes élémentaires, simples, mais combien donc réels, qu'on doit toujours avoir en tête.

1665 Alors quand on fera de la gestion intégrée des ressources et des activités, il faudra le voir toujours dans le premier principe. C'est qu'on fait tout ça pourquoi? Pour maintenir la santé physique et mentale des personnes; pour protéger l'équilibre de la biodiversité des territoires; pour respecter les seuils de tolérance des écosystèmes; garantir l'équité entre les générations; assurer l'harmonisation esthétique du cadre bâti avec la beauté du paysage naturel existant.

1670 Souvent, on parle toujours avec une vision de biologiste. Je vous ai apporté une vision d'aménagiste aussi. Le territoire, aussi, a une qualité esthétique et a une influence sur les personnes, je n'ai pas à vous pointer quoi que ce soit. Je pense que ça aussi c'est un élément qui a été retenu dans le cadre d'ÉcoSommet.

1675 Connaître et contrôler les technologies actuelles et futures. Et ça, c'est important quand on parle du traitement d'eau, traitement d'eau potable, traitement d'eaux usées et, aussi, pour traiter éventuellement d'une eau de qualité.

1680 Et responsabiliser. Bien sûr, si les gens sont responsables, déjà on a un grand pas de fait. On n'a plus besoin de loi, on n'a plus besoin de réglementation, on en a besoin que comme référence pour rappeler aux gens de: «Écoutez, soyez responsables. On a quand même un repère de code, de normes et de loi qui nous informe du danger de ne pas faire telle, telle, telle opération. Donc soyez donc responsables, madame, monsieur.»

1685 La clé de l'opération, c'est l'unité de voisinage. C'est d'être capable sur un territoire, un immense territoire de bassin versant de faire en sorte que chaque portion de territoire où les occupants ont un sentiment d'appartenance, ont développé au cours des années un sentiment d'appartenance, devienne une unité de voisinage qui devient l'ensemble des ingrédients d'une opération de bassin versant. Et non pas se limiter aux tributaires, aux gens qui demeurent le long des cours d'eau ou qui sont des tributaires.

1690 Il y a, bien sûr, chaque citoyen a des rejets. Chaque citoyen produit des rejets, dis-je, chaque citoyen intervient sur le territoire d'une façon ou d'une autre en se déplaçant, en travaillant, en se divertissant. Il a donc à être responsabilisé et il a donc à intervenir au niveau d'un bassin versant mais en se sentant accroché à quelque chose, accroché à une charnière, à une cheville qui est son unité de voisinage.

1700 Et l'unité de voisinage peut prendre toutes les dimensions territoriales nécessaires selon le type de territoire: en milieu rural, en milieu urbain dense, en milieu péri-urbain, en milieu industriel. L'unité de voisinage peut prendre une différente géométrie territoriale.

Et ce que nous disons, c'est que c'est aux citoyens de déterminer quelles sont leurs unités de voisinage et quels sont aussi le nombre et l'opération qu'ils doivent mettre en place pour être représentés lors de cette grande table.

1705 Et je terminerais en vous disant que tout ça est orienté vers la qualité de vie de nos citoyens pour la maintenir et l'améliorer.

1710 Et, en dernier lieu, si vous me permettez de vous donner une expression qui pourrait être grivoise mais je vous dirais, ici, que ce n'est pas dans cet esprit-là, dans une comparaison internationale, le Québec, paraît-il, est un grand bassin d'eau potable. Il y a un milliard de personnes, paraît-il, qui n'ont pas accès à l'eau potable. Et je terminerais là-dessus en vous disant que tant et aussi longtemps que les Québécois vont - passer-moi l'expression - vont chier dans leur eau potable, on va avoir de la difficulté à être crédible auprès de certaines populations dans le monde.

1715

Ce que je veux dire, c'est avons-nous besoin d'avoir de l'eau potable dans nos cabinets d'aisance? Ou si ne pourrions-nous pas avoir une approche de deux réseaux d'eau: un réseau d'eau non potable et un réseau d'eau potable, surtout si je reviens à la case départ où je vous disais qu'il était important et nécessaire d'augmenter la qualité de potabilité de notre eau.

1720

Je vous laisse là-dessus. Je vous remercie de nous avoir entendus.

**LE PRÉSIDENT :**

1725

Merci beaucoup, monsieur Chamberland. Il y a aussi eu une deuxième partie, m'a-t-il semblé, de votre mémoire qui était relativement bien articulée sur la région même du Richelieu et qui constitue comme une espèce d'exercice concret qui illustre vos propos.

**M. HUBERT CHAMBERLAND :**

1730

Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

1735

On sent que vous avez commencé à articuler le bassin. Donc on n'y touchera pas mais ça nous a paru un bel exemple d'un début d'articulation.

1740

La question que j'aurais à vous demander, au départ, est-ce que dans votre tête, une gestion par bassin arrive à ce qu'on appelle par ailleurs un schéma directeur de l'eau? Est-ce que vous visez à ça ou, là, vous l'avez présenté plus comme un lieu de concertation, un lieu de partage de vision. Est-ce qu'il y a aussi quelque chose de plus opérationnel au niveau d'un schéma directeur ou quelque chose comme ça?

**M. HUBERT CHAMBERLAND :**

1745

Forcément. Et ce pourquoi j'ai insisté de ne pas avoir qu'une vision hydrique, c'est que c'est un des éléments d'un bassin versant avec la vision de gestion intégrée ressource-activités. Parce que à schéma de l'eau, il y a aussi un autre élément qu'on peut ajouter, c'est une charte du paysage.

1750

Si on a une vision de bassin versant qui est strictement hydrique, on serait concentré uniquement dans un schéma d'aménagement de l'eau ou de gestion de l'eau, ce qui n'est pas... on n'a pas à évacuer ça mais on a à ajouter autre chose.

1755

Pourquoi recréer un autre organisme pour faire une charte du paysage ou pour faire, peut-être, un schéma de transport? Tout ça a un impact sur le territoire. Déboiser un territoire, mal occuper son territoire par des infrastructures, ça fait plus partie d'une charte de paysage que d'un schéma mais ça a un impact sur l'eau aussi. Donc, c'est intimement relié.

1760

Donc, pour répondre à votre question, oui, on vise un schéma de l'eau mais on vise aussi à d'autres éléments dont, par exemple, une charte du paysage pour un bassin versant.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1765

Monsieur Chamberland et monsieur Comiré, quand j'ai lu votre mémoire - remarquez que j'aime beaucoup voir la vie en rose - je me suis dit, ça a l'air, tel qu'écrit, que ça va bien aller. Mais cette table que vous voyez dite de concertation, bon, vous y voyez entre autres les MRC qui y siégeront sans doute, différents usagers, peut-être des représentants d'industries, représentants du monde agricole, à un moment donné, s'il y a un conflit d'usages, c'est beau de se dire ça va bien aller, il y a un sens de la responsabilisation mais il faut songer aussi qu'il y a peut-être des endroits - peut-être pas ici, peut-être ailleurs - le bassin versant voisin de celui de la Richelieu où il y aura des conflits majeurs.

1770

1775

À ce moment-là, quel est le pouvoir d'un organisme qui ne serait pas un palier un peu au-dessus des autres et qui n'aurait pas de pouvoir de dire, par exemple, à une MRC ou à une industrie: «Voici le voeu général.» Pour des questions de qualité de l'eau, pour des questions de quantité dans certains autres cas.

**M. HUBERT CHAMBERLAND :**

1780

Je pense que c'est vrai qu'on vise la situation idéale, la vie en rose comme vous l'appellez, sauf qu'il n'y a pas de solution sans problématique et sans affrontement. Et nous, ce qu'on ne veut pas, c'est que s'il y a affrontement, il y aura des gens qui vont quitter la table. Qu'ils soient sous une loi ou pas, ils vont déroger à la table, de toute façon.

1785

Nous, ce qu'on dit, c'est que la concertation va faire en sorte que ça prenne peut-être un petit peu plus de temps mais il y aura -- tout est dans l'esprit avec lequel on va démarrer

1790 l'opération. S'il y a une ouverture d'esprit et s'il y a la volonté d'échanger sur la problématique de l'un et de l'autre, de bonne foi, alors tout est permis. Si on vient à la table en se disant: «Non, je veux pas participer. Je viens de reculons ou ils auront qu'une partie de la vérité», bien, à ce moment-là, on part au départ avec un anachronisme inacceptable.

1795 Donc, je ne crois pas que la présence dans un milieu de bassin versant de pouvoirs juridiques -- les pouvoirs juridiques, ils sont déjà là en place au niveau d'un gouvernement national, au niveau de MRC ou de municipalités. On n'a pas besoin d'avoir un autre pouvoir et s'il y a un organisme de gestion publique de l'eau, il y aura assez d'organismes pour gérer. Nous, le bassin versant, nous, les gens qui participeront dans un bassin versant, allons donner des grandes orientations qui reflètent les enjeux du milieu et la volonté du milieu de progresser.

1800 Peut-être que dans le cas où le milieu ne veut pas progresser, où le milieu ne veut même pas s'asseoir à une table de bassin versant, il y aura peut-être lieu de faire en sorte qu'il y ait une table de bassin versant. Mais ça, ce que nous disons, nous, c'est que je pense que - et c'est à la dernière page de notre mémoire - nous disons que l'accent doit être mis sur la mise en place d'un mécanisme volontaire basé sur la responsabilisation de tous les intervenants du milieu devant mener à une solidarité axée sur le maintien et l'amélioration de la qualité de vie, qui est l'espèce de pierre angulaire, pensons-nous, du développement d'un territoire.

1810 Si les gens ne veulent pas participer à une telle opération, nous, on dit que l'État doit avoir un mécanisme incitatif pour faire en sorte que tous les bassins versants... on parle des bassins versants, on ne parlera pas du Saint-Laurent qui en est un majeur, mais on parle de bassins versants de 300 à 400 000 personnes, un peu comme la Chaudière, la Richelieu, la Saint-François, la Châteauguay, ce genre, le Saguenay, des bassins de rivières qui sont palpable, si vous voulez, par un certain groupe de citoyens.

1815 Alors cette opération-là, pensons-nous, on devrait inciter à en faire la démarche et ça devrait être l'État qui dit: «Écoutez, à l'avenir, on vous donne tant de temps, on vous donne même une contribution minimum», mais je ne pense pas que l'État devrait financer toute cette opération-là, le milieu devrait en financer sa partie aussi mais, au moins donner l'espèce de minimum vital pour que l'opération démarre et se tienne, ce que nous faisons actuellement avec les contributions ici et là de bénévolat parce que tout le monde n'est pas encore convaincu de l'opération.

1825 Il y a beaucoup de gens qui, comme vous, à date, nous ont dit: «Mais c'est très beau mais ça ne marchera pas.» Moi, je dis: «C'est très beau mais on va l'essayer.» Je ne dis pas que ça va marcher. On va l'essayer. Et si on ne l'essaie pas, je ne peux pas dire que ça ne marchera pas.

1830 Par contre, il y a beaucoup de gens qui nous ont dit: «Ça va marcher parce que, oui, on ne peut pas... on a tellement d'arguments, les gens, quand ils vont entendre nos arguments, ils vont venir s'asseoir à la table.»

1835 Alors il y a deux pôles. On est en opération de sensibilisation, on commence une  
opération. C'est pour ça qu'on s'est dit que c'est peut-être une façon de morceler notre territoire  
et d'avoir de nouvelles visions de gestion intégrée, et non pas seulement sur l'eau, pour nous  
1840 permettre d'arriver à une meilleure qualité de vie. Mais je ne peux pas vous dire, parce qu'on  
n'est pas à la conclusion de l'opération, on est au début, puis la conclusion de l'opération, je ne  
serai peut-être même plus là, madame. Ça sera peut-être dans 10, 15, 20 ans, je ne le sais  
pas. Parce que c'est une opération que je vois très lente mais très forte. Chaque pas qui va être  
fait ne recule plus. Parce que chaque pas a été convenu par tout le monde du bassin et on  
avance.

1845 Je prends l'exemple du bassin du lac Champlain dont nous faisons partie, la Richelieu.  
Le bassin du lac Champlain, 10 ans, 10 ans les Américains ont mis sur pied l'opération. Ils ont  
réussi à faire un programme d'action pour une quarantaine d'actions avec des budgets de 1.8  
million \$ par année, il y a à peine un an. Alors ça prend 10 ans pour commencer à avoir un plan  
d'action avec des programmes structurés, avec des budgets pour faire de l'intervention.

**M. MARCEL COMIRÉ :**

1850 Il y a beaucoup de sensibilisation à faire, c'est pour ça que l'approche qu'on est en train  
de développer, bien, c'est justement, c'est de faire une tournée du bassin versant puis  
d'informer les gens comme il faut pour qu'ils embarquent dans le train, comme on dit. Alors je  
pense que c'est important cette approche-là.

1855 **M. HUBERT CHAMBERLAND :**

1860 Je vous rappelle que je vous ai dit, peut-être parce que je suis un... je ne suis pas  
biologiste, je suis architecte mais je sais que les cathédrales, elles sont superbes, c'est des  
monuments extraordinaires, mais elles ne se sont pas construites en deux, trois jours. Des  
bassins versants, ce sont des mini cathédrales de notre qualité de vie, de notre territoire et on  
doit les bâtir avec les générations qui nous suivent. Et c'est elles, ces générations-là, qui vont le  
faire.

1865 Nous, on va commettre un premier balbutiement avec des gens de bonne foi, et puis on  
est convaincu que tant et aussi longtemps qu'on est de bonne foi, ça va fonctionner. Mais peut-  
être pas à la vitesse de l'éclair, ça je vous le conviens.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1870 Sur la potabilité, je veux juste vérifier, vous avez parlé de l'importance de redéfinir la notion de potabilité. Est-ce que les recommandations canadiennes qui sont à la hauteur des normes de l'OMS et de la Directive européenne vous apparaissent appropriées?

**M. HUBERT CHAMBERLAND :**

1875 Je dois vous dire tout simplement que ce qui m'inquiète, ce sont tous les corps en suspens et les liquides en suspens, comme les pétroles, les autres... les additifs qu'on ajoute dans l'eau quand on fait la potabilité de l'eau. On met du chlore puis quand ça sent, ça sent le chlore...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1880 Oui, mais justement, les deux normes dont je vous parle traitent de ces aspects-là. Est-ce que vous les connaissez?

1885

**M. HUBERT CHAMBERLAND :**

Je ne les connais pas, monsieur.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1890

Très bien.

**M. HUBERT CHAMBERLAND :**

1895

C'est pour ça que je ne peux pas vous répondre. Je vous dis simplement que la définition que nous avons eue, nous, qui tient au Québec actuellement, on ne la croit pas suffisante.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1900

Oui. Et il y en a plusieurs qui pensent comme vous. Quand vous parlez de l'eau potable et de l'eau non potable, est-ce que vous imaginez deux entrées d'eau par maison? Une pour l'eau potable et l'autre pour l'eau de lavage?

1905

**M. HUBERT CHAMBERLAND :**

1910

Certainement. Certainement. Puis même, cette eau-là existe. Dans les bâtiments, toute l'eau de ruissellement est captée par des drains périmétriques et souvent, dans plusieurs bâtiments, elle entre à l'intérieur dans des fosses et on la rejette à l'extérieur tout de suite. Elle

pourrait être conservée et utilisée pour des fins de cabinet d'aisance, tout au moins. Tout au moins.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1915

Déjà la Ville de Toronto qui lave ses rues avec de l'eau non potable. Je voudrais revenir rapidement sur la cathédrale. Vous avez une vision, donc une philosophie de la gestion par bassin versant qui est un peu différente de ce qu'on a entendu jusqu'à maintenant. Vous parlez de vision, de concertation, de consensus, de responsabilité. Vous dites que le milieu doit juger lui-même de la structure à adopter, de volontariat et que le gouvernement devra avoir une démarche, une approche incitative pour les milieux qui ne s'organisent pas.

1920

Mais d'autres nous ont dit: «La cathédrale est en train de s'écrouler. On ne peut pas attendre dix ans, il y a une urgence. L'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques doit être pris en main de façon urgente au Québec. Donc, ça prend une approche beaucoup plus structurée, organisée. L'État doit prendre ses responsabilités, etc.»

1925

Alors vous, est-ce que votre philosophie est basée sur une croyance ou sur une expérimentation que vous en avez faite ici?

1930

**M. HUBERT CHAMBERLAND :**

L'expérimentation, on est en voie de la faire présentement. Il y a un projet qui est COBARIC, qui est un projet pilote du gouvernement et on nous a dit d'attendre que cette expérience pilote là soit faite avant de se commettre. Nous, on s'est dit: non, on n'a pas le temps d'attendre. On a eu les mêmes arguments que vous. Sauf que ceux qui vous disent qu'il faut aller vite, pensez-vous que l'État a les moyens? Pensez-vous qu'on a les moyens d'aller vite? Non, on n'a pas les moyens d'aller vite. On n'a pas des milliards à mettre sur le contrôle et puis la gestion demain matin, c'est pas vrai. Le gouvernement n'a pas... on n'a pas ces moyens-là.

1935

1940

Sauf qu'il faut tout de suite, à mon avis, mettre en place des mécanismes - je parle de mécanismes, je ne parle pas de structure, de comité - des mécanismes qui vont nous orienter vers une vision de bassin versant.

1945

Alors si on dit, parce qu'il faut aller vite, on évacue ça puis on trouve des moyens, je ne sais pas comment on va avoir les sous pour ça. Il faudrait qu'on donne à notre gouvernement la possibilité de ne pas refaire un autre gros déficit mais aussi des moyens où l'ensemble de la population va être sur le même axe d'aller que l'État. Et donc, la sensibilisation pourra se faire au sein de ces bassins versants-là.

1950

Je pense qu'il n'y a pas de responsabilisation si les gens ne sont pas informés. Or, si les gens disent: «C'est l'État, il y a une loi, on ne s'en occupe pas», bien, ce n'est pas ça qu'il faut

1955 faire. Il faut responsabiliser nos citoyens, nos intervenants. Et ceux qui pensent que des lois vont tout régler... c'est sûr que dans certains cas, une loi est aidante. Elle est aidante.

1960 Mais prenez l'exemple de la cigarette. On vient de la repousser d'un an parce qu'on dit: «C'est peut-être un peu trop sévère.» Est-ce qu'on ne fera pas la même chose avec l'eau? Alors, un bassin versant, une gestion par concertation, c'est qu'on le fait petit pas par petit pas, tout le monde est d'accord, puis on avance doucement. On ne recule pas, on avance. On avance.

1965 Alors, à faire des lois et puis les repousser, puis faire une loi puis ne pas avoir l'argent pour la mettre en place, j'ai beaucoup d'inquiétude là-dessus. Et on a vécu ça. Ça, vous l'avez vécu depuis 1960 cette opération-là. On fait des lois, on arrête, on ne peut plus. On a fait l'éducation, la santé... regardez où est-ce qu'on est rendu?

1970 Moi, je pense que tout le monde... l'eau, on ne peut pas vivre sans eau, ni sans air. Alors je pense que ça, on n'a pas le choix. Il faut commencer tout de suite à faire des petits pas. Si d'aventure on peut tout régler par des gros pas, puis des coups de barre, puis des budgets énormes, bien, allons-y! Je n'ai pas d'objection.

1975 Mais, moi, je vous dis: faites attention à recommander des choses qui vont faire que ça va coûter beaucoup de millions pour ne pas dire des milliards, puis que ça va imposer plein de lois, puis des restrictions. Les gens vont tout faire pour s'en sortir. Alors que s'ils sont autour de la table, puis dire: «Oui, c'est notre richesse collective, c'est à nous, c'est nous qui intervenons là, on va changer notre comportement. Mais je ne peux pas, économiquement, moi qui produis le bien A ou le bien B, donne-moi au moins cinq ans pour transformer mon entreprise.» L'autre: «Donne-moi deux ans pour changer mon attitude.» Alors on les invite à présenter chacun d'eux un programme d'intervention.

1985 Il n'y a pas d'expérience, ça n'existe pas là-dedans, actuellement. Alors, moi, je dis que c'est une approche qui mérite d'être étudiée. Nous, on la commet, on commence, j'espère qu'on n'arrivera pas dans un cul-de-sac dans la Vallée du Richelieu mais on a l'intention de faire ça et on commence l'opération sur le terrain dans quelques semaines. Alors, voilà.

1990 Peut-être que d'ici un an on sera plus en mesure... Parce que nous croyons vraiment, après avoir consulté plusieurs personnes, que c'est la façon de faire. Mais tout le monde est d'accord, incluant moi, que ça va être très long. Que ça ne se fera pas en deux, trois jours, ni en deux, trois ans.

**LE PRÉSIDENT :**

1995 Alors, merci, messieurs. Vous avez une vision tout à fait originale qui tranche sur la conception de l'organisation par bassin, mais c'est une perspective, je pense, qui est extrêmement riche. Alors on va la regarder attentivement. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2000 J'invite le Comité des citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur. Bonjour, madame!

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2005 Bonjour, messieurs! Bonjour, madame! Mon nom, c'est Hélène Bédard. J'ai la présidente avec moi, madame Claudette Lapointe-Blanchette.

**LE PRÉSIDENT :**

2010 J'imagine que vous n'étiez pas là au début quand j'ai donné les consignes de départ. Alors, quand les gens présentent leur mémoire, on leur demande de nous faire un résumé de leur mémoire. Dans votre cas, le texte est court. Alors, je pense le plus simple, c'est que vous puissiez lire votre mémoire pour que les gens dans la salle l'entendent et ensuite, on vous posera quelques questions. Ça va?

2015 **Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2020 D'accord. Notre région s'enorgueillit d'une nappe phréatique précieuse où l'eau jouit d'une vaste superficie et d'une qualité remarquable. Pour combien de temps? Cette richesse collective se doit d'être protégée jalousement. Malheureusement, certaines sources de polluants risquent à plus ou moins brève échéance de la dévaluer, notamment les engrais, les herbicides et les insecticides déversés sur les terres agricoles. Aussi, les produits toxiques, dont les citoyens se débarrassent dans des dépotoirs clandestins, ont certainement un impact sur la qualité de cette nappe. Dans combien d'années, apprendrons-nous - malheureusement trop tard - que notre eau victime de pollution deviendra non potable? Voilà un scénario que nous nous devons d'envisager sérieusement. Quel sera le prix à payer pour une telle négligence? Nos différents paliers de gouvernement et la population en général doivent se sensibiliser afin de préserver à tout prix cette richesse si précieuse.

2030 De plus, certains pirates ont compris l'enjeu économique de cette richesse. Au détriment de la population locale, ils s'ingénient à obtenir les permis nécessaires afin de capter allègrement cette eau et de l'exporter à l'extérieur. Ils se basent sur des études d'expertises hydrologiques pour appuyer leurs demandes. Souvent, ces promoteurs se présentant comme des investisseurs ayant à coeur l'intérêt économique de la région locale, ne daignent même pas informer les voisins immédiats de toutes les implications possibles du captage d'eau, comme

2035 s'ils craignaient une opposition trop considérable à leur projet. La transparence ne fait pas partie des règles du jeu.

2040 D'autre part, les simples citoyens n'ont pas les moyens pécuniaires pour financer des contre-expertises. Ils ne peuvent que s'appuyer sur leurs élus pour revendiquer leurs droits à la préservation de cette ressource, ce qui n'est pas toujours évident. Rappelez-vous la saga de Franklin.

2045 Nous nous opposons farouchement à tout captage d'eau de la nappe phréatique. Compte tenu que l'hydrologie n'est pas une science exacte, nous ne pouvons évaluer, à plus ou moins long terme, l'impact d'un tel prélèvement. Un principe de base que nous nous devons de répéter: l'eau est une richesse collective et aucun promoteur n'a le droit ou le privilège de la dilapider au détriment de la population locale.

2050 À Saint-Jacques-le-Mineur, nous sommes au courant que des démarches ont été entreprises pour un tel captage. Nous suivons avec beaucoup d'intérêt et d'inquiétude la progression du dossier et il est certain qu'un tollé général, suivi d'actions concrètes, viendra contrer la réalisation d'un tel projet.

2055 Ci-joint copie d'une résolution, laquelle stipule que le conseil municipal sous la pression populaire a clairement exprimé son opposition à tout captage d'eau sur une base commerciale dans les limites de la municipalité.

C'est tout.

2060 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, mesdames. Donc, essentiellement, votre intervention porte sur les captages d'eau souterraine à des fins commerciales.

2065 **Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

2070 Oui, et plusieurs autres choses aussi qui peuvent... comme nous, on a une carrière de gravelle chez nous. Et moi, ça fait vingt ans que je demeure à Saint-Jacques-le-Mineur. En vingt ans, j'ai pu remarquer que l'eau - parce que nous, on a tous des puits - l'eau, elle a changé à cause du dynamitage de ces puits-là, qui fait débouler notre terrain.

**LE PRÉSIDENT :**

2075 Quand vous m'avez dit que vous aviez un pit de gravelle, j'ai pensé que vous étiez propriétaire d'un pit de gravelle.

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

Non, monsieur.

2080

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ce n'est pas ça?

2085

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

Non. On a.

**LE PRÉSIDENT :**

2090

Il y a dans le territoire de Saint-Jacques.

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

2095

Parce que nous, on a plusieurs lacs. On appelle ça, nous, dans notre jargon de fermier, des «pits».

**LE PRÉSIDENT :**

2100

Oui, il y a des pits de garnotte, comme de la gravelle, oui.

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

2105

C'est des pits de garnotte qui se sont remplis d'eau et qu'on est rendu avec un terrain de camping alentour de ce pit d'eau là, qui fait une petite plage assez creuse, merci, mais qu'on est en train de polluer parce qu'il y a tout plein de monde qui vont se baigner là-dedans. On est rendu avec un parc de maisons mobiles alentour de ces pits-là. Puis en dynamitant d'autres pits, qui vont se remplir d'eau eux autres aussi, on défait notre nappe phréatique. Toutes nos veines qu'on a dans nos terres, l'eau change.

2110

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2115

C'est que les gens aussi, quand je parle de dépotoirs clandestins, c'est que les gens, qui ont des pits de gravelle sur leur terrain, comme on dit au trécaré, c'est qu'ils vont déverser de l'huile. Il y en a même, à un moment donné, qui nous ont raconté que quand ils étaient jeunes, parce qu'ils sont rendus à un certain âge maintenant, ils jetaient des automobiles dans ces pits de gravelle là. Ça fait que ça rouille. Puis imaginez-vous l'eau, là, c'est l'eau qui va dans la nappe phréatique, qui descend dans la nappe phréatique.

2120

**LE PRÉSIDENT :**

Quand vous avez constaté, vous entendez parler de ces choses-là, est-ce que de temps en temps les gens avertissent le ministère de l'Environnement? Est-ce qu'ils demandent des interventions, des surveillances?

2125

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

Oui, mon cher monsieur. On a fait des demandes et c'est très long.

2130

**LE PRÉSIDENT :**

C'est long?

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

2135

C'est très long à avoir du service de l'Environnement. On est rendu qu'on a des poissons à deux queues dans nos pits. Je veux dire, ça commence à être grave. Je pense qu'on a commencé à être pollués. Je pense qu'il est temps qu'on fasse quelque chose. Vous savez, les agriculteurs, des pesticides dans les lacs, on a de la vieille huile dans nos lacs.

2140

Moi, souvent, je fais le tour en arrière des lacs, je vais voir ça. J'aime bien aller pêcher là-dedans aussi parce qu'on a des poissons quand même là-dedans. Là, tu es rendu que tu pêches des poissons à deux queues, tu dis: «O.K., il y a quelque chose qui ne marche pas, là.» Tu ne manges pas ce poisson-là, c'est certain. On fait des plaintes à l'Environnement, mais: «C'est les agriculteurs, il faut quand même faire attention.» C'est trop, là.

2145

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, au fond, la crainte que vous avez à l'égard de l'eau souterraine et, éventuellement, de compagnies qui...

2150

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

Mais c'est l'eau qu'on boit, là. C'est quand même l'eau qu'on boit.

2155

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une crainte générale que vous avez dans l'ensemble de votre milieu.

2160

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

L'eau qui est là-dedans, c'est tout... nous autres, on a quand même supposément la plus grande nappe phréatique au Québec, dans Saint-Jacques-le-Mineur.

2165

**LE PRÉSIDENT :**

À Saint-Jacques?

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

2170

Oui. Et puis là, on est en train de la polluer. On a déjà des petits villages alentour qui sont déjà pollués puis qu'à un moment donné, ils vont se fier sur nous autres pour avoir de l'eau. Ça, c'est sûr et certain. On a Napierville qui a été contaminé par des boules à mite, que leur eau est pas bonne. On a Saint-Michel qui sont obligés d'avoir maintenant... ils sont en

2175 démarche pour avoir un système d'aqueduc parce que leur eau est polluée. On est entouré de places qui...

**LE PRÉSIDENT :**

2180

Puis vous autres, vous avez beaucoup d'eau de bonne qualité?

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2185

C'est ça.

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

Oui, mais elle devient de plus en plus dégradée au fur et à mesure des années.

2190

**LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'il y a des...

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

2195

Parce qu'on dynamite la terre, ce qui change notre eau. Notre eau devient plus dure, plus forte en fer, en magnésium. Moi, venir prendre l'eau de mon puits, si elle n'est pas traitée mon eau, ce n'est plus de l'eau, c'est jaune, c'est brun, c'est rouille. Parce qu'à force de toujours dynamiter dans les puits, ça fait bouger notre terre, puis ça fait des éboulements et puis les puits, ils deviennent plus...

2200

**LE PRÉSIDENT :**

2205

Remarquez que si votre eau est comme ça, si l'eau du coin est comme ça, n'ayez pas peur, il n'y a pas un embouteilleur qui va y aller. L'un dans l'autre, ça, ça n'annule.

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

2210 Non, mais je vais vous dire, par exemple, ce n'est pas partout comme ça, par exemple.  
 Nous, on est plus proche de la personne qui dynamite. On a Demix, nous autres, qui est une  
 carrière, puis c'est immanquable, quand lui dynamite, c'est des gros problèmes. Notre eau  
 change, elle vient embrouillée, elle vient jaune. On a certaines places dans Saint-Jacques que  
 l'eau est très belle, elle est très claire, elle est très potable, elle est buvable, elle ne sent rien,  
 elle est belle. Mais si on continue comme ça, on n'en aura plus.

2215

**LE PRÉSIDENT :**

2220 Pour la protection de l'eau souterraine, quelle est la meilleure recommandation, vous  
 pensez, qu'une commission comme nous pourrait faire? On sait que vous êtes contre les  
 embouteillages. Ça, c'est correct. Mais par rapport à votre crainte, à la dégradation de l'eau  
 que vous avez dans votre milieu, qu'est-ce que c'est la première chose qui devrait être faite?

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

2225 Il devrait y avoir plus de monde à l'Environnement, premièrement. Quand on appelle à  
 l'Environnement, puis on demande de l'aide à l'Environnement pour venir vérifier un tel pit qu'on  
 a, comme je disais tout à l'heure, des poissons à deux queues, aller voir ça, parce qu'il me  
 semble qu'on aurait un meilleur contrôle. Être plus fort sur les... les personnes qui sont en  
 infraction, bien, leur donner les infractions, puis les suivre dans leur infraction aussi.

2230

Nous autres, on en a un monsieur que ça fait un an qu'il pollue. Il a cinq infractions,  
 puis on lui donne une chance, puis on lui donne une chance, puis on lui donne une chance.  
 Mais pendant qu'on lui donne des chances, monsieur continue à être en infraction. C'est ça le  
 problème. Je trouve que le gouvernement n'est pas assez...

2235

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2240 Il y a aussi qu'il faudrait que les cultivateurs soient plus sensibilisés. Tout à l'heure, vous  
 demandiez: bien, ça prend du temps? Oui, ça prend du temps, parce qu'eux, ce qu'ils  
 regardent quand on leur demande: «Pourquoi vous mettez tant de tous ces produits chimiques  
 sur vos terres», ce qu'ils nous répondent, c'est: «Les terres, quand on les achète, ça coûte  
 cher, puis il faut que ça rapporte.» Ça fait qu'on se fout... ils ne pensent pas quand on leur dit:  
 «Oui, mais tu ne penses pas à ton fils qui peut prendre ta terre plus tard?» «Ce n'est pas grave,  
 il faut que ça soit rentable», puis on y va. Ça ne les dérange pas.

2245

2250 Quand on regarde tous ces gens-là qui mettent toutes ces affaires-là, ils ont beau dire:  
 «On en met moins», puis tout ça, je veux bien, mais on en met quand même. Est-ce qu'il faut  
 vraiment être si rentable que ça? Je veux bien qu'ils vivent, mais quand vous les regardez  
 fonctionner les cultivateurs, ils sont avec des belles voitures, puis tout est beau. Ça fait qu'à un  
 moment donné, il faudrait peut-être qu'ils permettent aussi à d'autres gens de vivre.

Puis comme le monsieur qui veut faire du captage chez nous à large échelle, il ne reste même pas à Saint-Jacques-le-Mineur. Il ne reste même pas dans la région. Ça ne le dérange pas. La journée où mon puits va être sec comme la madame de Rigaud, qu'est-ce qu'on fait?

2255

Je veux dire que, au printemps, quand j'étais venue vous voir - je ne sais pas si vous vous souvenez de moi, mais moi, je me souviens - les gens de l'Environnement nous avaient dit que lorsqu'ils faisaient des captages pendant soixante-douze heures, ils devaient avertir les gens autour. Dans la semaine suivante, je lis dans La Presse, dans la région de «Midford», l'Environnement le savait. Il n'a pas exigé de ce monsieur-là d'avertir les gens autour. L'Environnement a des lois mais elle ne les fait pas appliquer. À quoi ça sert?

2260

Moi, je suis un peu comme le monsieur avant, faites des lois, mais qu'elles soient appliquées. Je ne voudrais pas que votre rapport reste sur la tablette.

2265

**LE PRÉSIDENT :**

Moi non plus.

2270

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

Je ne veux pas. Mais c'est ça, c'est qu'il faut que ça soit appliqué, puis il faut que les gens la respectent. Puis quand on dit que les gens gaspillent l'eau, pour une, moi, je ne suis pas une qui gaspille l'eau. Et je sais que moi j'ai beaucoup d'eau dans mon puits, mais je ne veux pas la gaspiller parce que c'est quelque chose qui est important.

2275

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

Je pense que toute la municipalité, les citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur, ils sont très au courant de ce dossier-là et ça les inquiète beaucoup. C'est pour ça que nous, on surveille ça de près. On est là pour surveiller l'environnement, ce qui se passe dans notre communauté. Et l'eau, c'est quelque chose qui est très important pour nous. On sait qu'alentour de nous, ils sont en manque d'eau. Puis nous, on en a abondamment. Mais si on continue à la polluer comme on fait là, qu'on ait la plus grande nappe phréatique que vous voulez...

2285

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

Mais polluée.

2290

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

... quand tu pollues, tu pollues.

2295

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2300 Puis la chose qui va avec aussi, qu'il faut penser, c'est que nous, on demeure dans un milieu rural. Si l'eau est polluée, avez-vous pensé combien ça pourrait coûter cher pour avoir un service d'aqueduc? Nous autres, on n'est pas collé les voisins les uns sur les autres. Il peut avoir des fois peut-être un kilomètre, un demi-kilomètre entre chaque voisin. Avez-vous calculé le coût que ça peut représenter? Puis c'est qui qui va payer pour ce coût-là?

2305 Le gouvernement va permettre à un monsieur qu'il vienne faire du captage d'eau. Est-ce qu'il va nous donner l'argent ensuite pour avoir l'aqueduc, pour qu'on ait de l'eau potable? Je le crois pas. Ça fait que je me dis, il faut que là, nous autres, on se protège tout de suite. Parce que si on ne le fait pas, on va payer très cher pendant qu'un monsieur, un monsieur va s'enrichir sur notre dos. Puis ça, c'est à y penser.

2310 Qu'il fasse de l'eau... puis encore là, je ne le sais pas, quand on lit La Presse, ils disent que l'eau des Grands Lacs, on ne doit pas la prendre parce que ça va baisser. Je me dis qu'ils aillent la chercher sur la Côte-Nord, à un endroit où est-ce qu'il n'y a pas de population, ça va, mais pas où est-ce qu'il y a de la population. On est à vingt minutes du centre-ville de Montréal. On n'est pas loin là.

2315 Ça fait qu'en fin de compte, je me rallie à ceux qui ont passé avant moi puis qui ont apporté beaucoup de détails.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2320 Est-ce que vous pensez que des captages à des fins commerciales sont possibles à certaines conditions, après des études complètes, quand tous ceux qui ont à participer à la décision y ont participé, par exemple par le promoteur dont vous parlez qui pourrait s'enrichir, comme vous dites, mais qui aurait une redevance à payer et cette redevance-là pourrait servir - c'est une des propositions qu'on a entendues - à des actions justement de dépollution ou de contrôle de la pollution. Autrement dit, c'est une espèce de roue là.

2325

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2330           Moi, je ne suis pas d'accord qu'une personne s'enrichisse au profit des autres. Avez-vous pensé combien ça coûte? Notre eau, il n'a même pas besoin de la traiter. Il la met dans un container, puis il s'en va aux États-Unis, bonjour, bonne chance. On est collé sur les États-Unis. Pensez-vous que c'est normal? Il ne pourra jamais le payer assez cher qu'est-ce que, nous autres, ça va nous coûter après quand on n'en aura pas. Avez-vous pensé à un cultivateur qui a besoin d'eau?

2335           **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

              Non, mais supposons que ça a été fait correctement puis donc on ne peut pas imaginer qu'il y aura épuisement. D'autant que vous dites que vous avez la plus grande nappe au Québec, ce serait étonnant qu'elle s'épuise.

2340

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

              Ce n'est pas vrai, ça. Les gens disent qu'on ne sait pas comment l'eau... ils ne savent pas comment l'eau est régénérée. On ne sait même pas d'où elle vient. Ils pensent que ça vient des Appalaches des États-Unis, mais ils ne le savent pas. On n'a pas d'étude. Ils n'arrivent pas à nous dire comment ça se fait qu'on a cette eau-là en telle quantité.

2345

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2350           Oui, mais je vous mets dans l'hypothèse où toutes les études auront été faites avant la décision. Est-ce que vous pensez qu'à certaines conditions, le captage d'eau à des fins commerciales est possible?

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2355

              Je suis très réticente, parce que comme je vous dis, moi, je suis dans un milieu rural. Si on est en ville, ce n'est pas grave. Mais je ne suis pas d'accord parce que je me dis, quand on n'en aura plus, on n'en aura plus. Puis je ne suis pas sûre que les personnes vont accepter de donner un montant d'argent, payer assez cher pour être capable que ça soit rentable pour nous autres.

2360

              Disons qu'ils paieraient cher, puis que si on n'en a pas, bien, là, on irait puiser comme dans une fiducie pour payer nos puits ou payer, je ne sais pas, le système d'aqueduc, je ne suis pas sûre qu'un gars est prêt à faire ça.

2365

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2370 Il y a des modèles qui existent. Par exemple, pour la gestion des lieux d'enfouissement sanitaire, le promoteur doit donner tant de sous la tonne enfouie et cet argent-là est dans un fonds en fiducie pour trente ans ou quarante ans plus tard, au besoin.

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2375 J'ai le goût de vous poser une question. Les pneus, pourquoi il faut payer maintenant quand on retourne nos pneus, quand on reçoit des pneus à gros containers qui viennent des États-Unis? Pourquoi qu'on les laisse rentrer? Puis c'est nous qui paie. Ce n'est pas le gars qui vient les porter.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2380 Je ne peux pas vous répondre, mais le...

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2385 C'est pour ça que je vous dis ça. C'est pour ça que je vous renvoie la balle, monsieur.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2390 D'après ce que j'ai lu, les pneus qui ont le droit de franchir la frontière, c'est seulement des pneus utilisés à des fins de valorisation, donc de transformation. Mais ça, la réponse, je ne la donne pas à titre de commissaire de cette Commission, je ne suis pas un expert là-dedans.

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2395 Non, mais je veux dire que, moi, c'est ça que je me pose comme question. Pourquoi ces gens-là ne paient pas pour amener leurs pneus ici? On n'en a pas besoin. On en a assez de pneus.

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

2400 Moi, de toute façon, je suis complètement en désaccord, le captage d'eau. On est une communauté. On a quand même d'autres municipalités alentour que peut-être ils vont avoir besoin de notre eau, eux autres aussi, à un moment donné. Pourquoi la donner à quelqu'un, quand on sait qu'on va avoir des gens alentour qu'à un certain moment donné, ils vont en avoir besoin eux autres aussi?

2405 Mais nous autres, on trouve important que peut-être l'environnement, on peut le faire, on peut s'auto-aider nous-mêmes, si l'Environnement est là pour nous aider aussi, si l'Environnement est là pour dire aux fermiers: «O.K., c'est assez polluer», qu'il y ait une

2410 personne... que ces gens-là soient surveillés aussi. C'est bien beau avoir l'UPA, puis tout ça, mais pour moi, l'UPA, c'est tous des fermiers qui sont ensemble puis qu'eux autres, ils ne polluent rien.

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2415

Ils font du lobbying pour eux autres.

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

2420

C'est exactement. Mais les citoyens, entre parenthèses, je pense qu'il n'y a pas que les agriculteurs. Il y a ceux qui sont dans le village aussi qu'il faut prendre en considération. On est prêt à faire attention à notre environnement. On fait attention à notre eau. On essaie de ne pas la gaspiller notre eau. Je pense que chaque personne, citoyen, et même le maire et les élus, ils ont une grosse charge là-dedans. Puis s'ils peuvent travailler autant que l'Environnement à nous garder hors de la pollution, on peut faire quelque chose de bien. Mais si les agriculteurs ne nous aident pas, puis si l'Environnement ne nous aide pas dans nos démarches, c'est certain qu'on va tous aller là pareil.

2425

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2430

En tout cas, moi, je peux vous dire que je mets beaucoup d'espoir dans votre commission.

**LE PRÉSIDENT :**

2435

C'est bien. Merci, mesdames.

**Mme HÉLÈNE BÉDARD :**

2440

Merci beaucoup.

**Mme CLAUDETTE LAPOINTE-BLANCHETTE :**

2445

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite le Groupe actif en environnement.

2450

**M. JACQUES COMIRÉ :**

Je suis le président du Groupe actif en environnement. Je vous présente Chantal d'Auteuil, qui a réalisé notre mémoire et qui va en faire une description tantôt pour vous. Je vais juste vous parler un petit peu du Groupe actif en environnement.

2455

Ça a été fondé en 93 et les principales actions qu'on a faites jusqu'à maintenant, c'est beaucoup d'actions sur le terrain, que ce soit des projets de nettoyage de berges, de plantation d'arbres. On a fait quelques études, mais toujours dans un but d'en arriver à des actions sur le terrain.

2460

Alors, c'est sûr qu'au niveau de l'eau, cette consultation-ci, on trouve important, comme dans le Richelieu, on a beaucoup de cours d'eau, puis qu'on trouve que certains sont très pollués, d'autres... on a quand même une bonne qualité, au niveau du Richelieu, dans notre section, mais il y a encore beaucoup de choses à faire pour améliorer tout ça pour le bien-être de la population de notre coin.

2465

Il y a la qualité de l'eau, mais il y a aussi les usages que les gens en font, que ce soit au niveau récréo-touristique. Si vous vous promenez sur la rivière Richelieu, un samedi ou un dimanche, attachez votre tuque avec de la grosse broche parce que c'est infernal la circulation, puis les gens qui circulent à haute vitesse, qui polluent aussi. Il y a beaucoup d'embarcations motorisées qui polluent.

2470

Donc, on trouvait ça important, je pense, de donner notre point de vue sur la qualité de l'eau dans le Haut-Richelieu. Je vais tout de suite passer la parole à Chantal d'Auteuil qui a fait notre mémoire.

2475

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Bonjour, monsieur le président, madame et messieurs les commissaires! Alors, effectivement, la région du Haut-Richelieu, comme monsieur Comiré le mentionnait, bénéficie d'une eau de bonne qualité pour la rivière Richelieu située en amont. Mais on constate, par ailleurs, qu'à peu près au niveau de Saint-Jean-sur-Richelieu, là où nous sommes actuellement, il y a quand même une dégradation qui se produit en particulier pour les substances toxiques.

2480

Alors, si vous voulez bien, nous allons prendre les recommandations du mémoire, faire le tour des principales recommandations, en commençant à la page 12, justement sur la qualité de l'eau.

2485

Il est important pour le Groupe actif de poursuivre le suivi de la qualité des eaux et des indices biologiques de l'écosystème aquatique et intensifier ce suivi sur les principaux tributaires. Parce qu'en fait, les études du ministère de l'Environnement portent surtout sur la rivière Richelieu. Il y a quand même des tributaires importants qui sont en zone agricole et on manque un petit peu de données sur la qualité des eaux de ces principaux tributaires qui se déversent dans la rivière Richelieu et augmentent évidemment la dégradation de la qualité de l'eau.

2490

2495

2500 Il faudrait également régler à court terme les problèmes de rejets industriels et de sols contaminés dans la région de Saint-Jean-sur-Richelieu. Étant donné qu'on a découvert qu'il y a différentes substances toxiques qui sont déversées dans la rivière, il faudrait vraiment réduire à la source cette contamination-là. On ne semble pas savoir exactement d'où cela provient. Alors, il y aurait sûrement des études à faire à ce sujet.

2505 Réduire la pollution diffuse d'origine agricole provenant en majeure partie des sous-bassins versants des principaux tributaires. Comme je faisais mention tout à l'heure, la façon de réduire la pollution d'origine agricole, et bien, comme on le voit, c'est avec l'agroenvironnement, l'agriculture durable, de nouvelles pratiques qui vont permettre de réduire non seulement la perte de sol mais également de réduire les substances nutritives, comme l'azote et le phosphore, et les pesticides.

2510 Également réduire la pollution diffuse urbaine, où on a la même problématique, ainsi que les contaminants provenant des développements résidentiels en bordure des cours d'eau, où on fait plutôt référence au développement, par exemple, avec des installations septiques qui ne seraient pas conformes. Et là, il faudrait faire des actions plus priorisées à ce niveau-là pour réduire la pollution diffuse, étant donné que l'usine d'assainissement des eaux de la Municipalité de Saint-Jean est fonctionnelle maintenant.

2515 Si on va maintenant à la page 18 où on traite plus précisément de l'eau potable: effectuer un suivi de toutes les substances du règlement sur l'eau potable lorsque des risques sont présents dans un territoire donné et lors des périodes de l'année les plus critiques. En fait, ça découle des problématiques surtout avec les substances organiques, entre autres les pesticides, qu'on retrouve dans la réglementation sur l'eau potable, mais pour lesquels l'échantillonnage n'est pas obligatoire. Alors, il serait important de vérifier que toutes les substances du règlement ou les principales substances qu'on peut retrouver dans une région donnée fassent l'objet d'un échantillonnage obligatoire à ce moment-là.

2525 Effectuer un suivi non seulement de l'eau distribuée, mais également de l'eau brute ou de la qualité de la nappe aquifère, afin de vérifier l'évolution de la contamination potentielle, puisque le traitement de l'eau en dépend directement. Alors, encore une fois, l'échantillonnage pour la qualité de l'eau s'effectue lors de la distribution, mais il n'y a pas d'échantillonnage obligatoire pour la prise d'eau potable, où, là, on pourrait vérifier si effectivement une contamination peut se produire à différentes périodes de l'année et réagir plus rapidement.

2535 Évidemment, aussi, diffuser l'information sur la qualité de l'eau distribuée dans chacune des municipalités, ainsi que les coûts engendrés, afin de mieux conscientiser les citoyens à la protection de l'environnement. On se rend compte que la majorité des citoyens ne savent généralement pas d'où provient leur eau potable et encore moins combien il faut qu'ils défraient pour obtenir une eau de bonne qualité. Alors, c'est très important de diffuser l'information de façon vulgarisée, si on peut dire, aux citoyens, mais qu'ils soient quand même au courant des progrès qui sont possibles pour la qualité de l'eau potable et la protection de leur environnement.

2540 Pour les puits individuels, on se rend compte qu'il y en a beaucoup dans la région du  
Haut-Richelieu et on considère que c'est aussi important d'effectuer le suivi de la qualité de l'eau  
des puits individuels. Alors, on recommande, étant donné le nombre important de puits, la  
surveillance de la qualité de l'eau est importante au point de vue de la santé publique. Tout  
2545 comme pour les réseaux d'aqueduc privés ou publics, il devrait y avoir un suivi de la qualité de  
l'eau.

Il faudrait donc exiger des propriétaires une analyse de base de la qualité des puits au  
moins lors des forages et ensuite un suivi dans les zones plus à risque. C'est difficile à  
déterminer ces zones à risque, mais une fois qu'elles sont connues, on pense que ce serait  
2550 important qu'il y ait un suivi qui soit effectué sur les contaminants potentiels.

Poursuivre les études gouvernementales sur les puits individuels et la qualité des eaux  
souterraines afin de déceler les problèmes à la source. Étant donné que la Régie régionale de la  
santé a déjà commencé à effectuer ce type d'étude sur les puits, en collaboration aussi avec le  
2555 ministère de l'Environnement, on croit qu'il faut poursuivre ces études-là pour vraiment détecter  
les problèmes à la source.

Pour ce qui est des eaux usées maintenant, il faudrait effectuer une vérification de  
l'efficacité des usines dans le Haut-Richelieu - il y a plusieurs usines qui datent de quelques  
2560 années et l'efficacité n'est pas toujours espérée, en particulier pour les plus anciennes - et  
apporter des correctifs à long terme.

Il y a aussi contrôler les problèmes d'odeurs à l'usine de traitement des eaux usées de  
Saint-Jean-sur-Richelieu afin ne pas occasionner des nuisances. C'est un problème qui semble  
2565 persistant et il faudrait peut-être régler ce problème-là de façon assez rapide, parce que ça  
occasionne des nuisances et les citoyens risquent d'être rébarbatifs à ce type d'usine, à l'avenir.

**M. JACQUES COMIRÉ :**

2570 On aimerait aussi quand même qu'il y ait une vérification des vieilles usines. Mais je  
pense que même les nouvelles, on devrait avoir un suivi à ce niveau-là, parce qu'on a toujours  
des doutes sur ce qu'elles rejettent en bout de ligne. Alors, je pense que ce serait important.

Puis comme disait Chantal tantôt, on n'est pas informé du tout de la qualité de l'eau  
2575 potable, mais la qualité aussi de l'eau de l'usine d'épuration. On apprend que ça brise. Il y a  
des rejets quand même, puis on n'est pas informé. Alors, on l'apprend à un moment donné,  
c'est fait, puis il est trop tard pour les inquiétudes. Donc...

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

2580 Alors, c'est pour ça qu'on voudrait rendre publiques les données sur l'efficacité réelle des  
usines d'épuration des eaux, autrement dit l'efficacité sur une année complète, même pour les  
périodes où elles ne fonctionnent pas. On a su qu'à Saint-Jean-sur-Richelieu, il y a eu une

2585 bonne période où l'usine n'a pas fonctionné et c'est important que les citoyens soient au courant de ça.

Exiger des inspecteurs municipaux qu'ils effectuent un inventaire complet des résidences ayant des installations septiques, sans avis de conformité, le long des principaux cours d'eau. C'est évidemment pour réduire la contamination diffuse.

2590 Favoriser l'implantation d'une collecte des boues d'installations septiques par la Municipalité - on sait que les municipalités ont le pouvoir de le faire mais très peu de municipalités le font - on considère que ça aiderait à régler autant les problèmes de négligence des résidents que d'élimination non conforme, que ce soit dans la nature ou au site d'enfouissement.

2595 Ensuite, sur la protection des rives, le Haut-Richelieu bénéficie de zones encore naturelles avec des grandes plaines inondables. Alors, il faudrait protéger les secteurs non développés le long des cours d'eau présentant un caractère naturel et appliquer de façon plus stricte la politique de protection des rives.

2600 Il y aurait aussi assurer une meilleure protection par un programme d'aide financière dédié à des travaux de stabilisation de berges - on parle beaucoup d'érosion de berges, mais on sait que pour stabiliser les berges, il y a quand même un besoin de financement de base - d'aménagements publics le plus naturels possible évidemment, de protection des zones humides et d'éducation à la protection des cours d'eau.

2605 Et pour régler le problème de limite de propriété - c'est un problème quand même assez majeur dans le secteur du Haut-Richelieu où il y a de la difficulté à déterminer la ligne de propriété gouvernementale - on propose aux riverains un type de servitude de conservation avec un loyer minimal symbolique en exigeant en contrepartie la renaturalisation par un programme de plantation. Alors, on pense que ça pourrait être en contrepartie une avenue intéressante pour régler ce litige à propos de la propriété des rives de certains riverains.

2615 Pour ce qui est de la navigation de plaisance, comme on a parlé tantôt, ce n'est pas toujours plaisant. Alors, il y a beaucoup de problématiques dans le Haut-Richelieu et le Groupe actif recommande d'établir des limites de vitesse, après entente entre les municipalités - alors, il faut vraiment qu'il y ait une harmonisation évidemment entre les municipalités - de façon à ce que la Garde Côtière auxiliaire puisse attribuer des contraventions, puisqu'on sait que maintenant les patrouilles nautiques peuvent appliquer des contraventions directement.

2620 **M. JACQUES COMIRÉ :**

On espère que ça va faire ralentir un petit peu la... parce je vous l'ai dit tantôt, c'est infernal sur la rivière.

2625 **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

2630 Il y a aussi assurer un meilleur contrôle des activités nautiques dans ce secteur. On peut penser, par exemple, à peut-être interdire les espèces de course de radar, défi radar, avec les bateaux-cigares dans le Haut-Richelieu, où ces courses-là sont permises. Ce n'est pas une course mais, en tout cas, c'est une activité de démonstration de vitesse de bateaux, qui pourrait facilement faire place à d'autres types d'utilisation récréo-touristique.

2635 **M. JACQUES COMIRÉ :**

2640 C'est peut-être rêver de vouloir un plan de gestion d'un plan d'eau, sauf qu'on s'est dit: «Il y a tellement d'utilisateurs que, à un moment donné, il va falloir qu'il se passe quelque chose.» Il y a trop de monde. À un moment donné, il va y avoir des accidents. Même si la vitesse ralentit, il y a tellement de monde sur notre plan d'eau, est-ce qu'on pourrait en arriver à un plan de gestion? Je ne le sais pas. Je pense qu'on pourrait faire un essai, en tout cas, je ne sais pas. Ce serait important.

2645 **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

2650 Puis dans ce plan-là, on pourrait peut-être favoriser la navigation de plaisance non motorisée, la navigation de ballade comme les croisières, les pontons, les canots, l'interprétation de la nature, des choses comme ça. Pour l'instant, c'est vraiment un développement qui veut bien utiliser le cours d'eau sans qu'il y ait de planification.

**M. JACQUES COMIRÉ :**

C'est anarchique.

2655 **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

2660 Anarchique, c'est le mot, merci. Instaurer des accès pour bateaux à des sites publics, un réseau touristique, permettant de mieux s'informer sur le patrimoine culturel, historique et naturel. Alors, on pourrait profiter aussi de cette navigation de plaisance pour informer les citoyens, les visiteurs sur le patrimoine évidemment très riche de la rivière Richelieu.

2665 Pour ce qui est de la baignade, à la page 30, il semblerait, selon le ministère de l'Environnement, qu'on pourrait se baigner dans la rivière Richelieu dans un an. Moi, j'ai toujours dit dans cinq ans, mais disons, peut-être dans un an. Mais si la baignade devient de plus en plus populaire, il va vraiment falloir rendre obligatoire le programme de surveillance des plages et même l'étendre aux municipalités qui offrent des accès publics à l'eau. Parce qu'au point de vue risque pour la santé, il n'y a pas seulement que la baignade qui est risquée, il y a aussi toutes les activités de contact avec l'eau, que ce soit de la planche à voile ou de la plongée sous-marine ou quoi que ce soit.

2670 Alors, on encouragerait aussi les municipalités à permettre la baignade aux accès publics. Mais évidemment, ça prend une surveillance parce que sinon c'est la municipalité qui est responsable des accidents.

2675 On pourrait compléter aussi les activités récréo-touristiques par l'interprétation de la nature, en plus du patrimoine historique et culturel - à la page 33 - développer un véritable réseau de découverte le long du Richelieu, par exemple, et favoriser les activités récréo-touristiques ayant peu d'impacts sur les cours d'eau comme la navigation non motorisée, les pistes cyclables, etc., et développer le potentiel d'interprétation des milieux naturels.

2680 Il y a certains petits cours d'eau aussi qui sont très intéressants, qui ont été découverts par le Groupe actif en environnement et d'autres organismes du milieu, comme la rivière du Sud et le ruisseau Hazen en particulier, qui ont un potentiel de développement intéressant pour le potentiel d'interprétation de la nature.

2685 **M. JACQUES COMIRÉ :**

2690 On croit que c'est important, je pense, de développer une accessibilité aux plans d'eau pour la population, parce qu'on a l'impression qu'il y a un manque. C'est sûr qu'il y a beaucoup de résidences riveraines, mais il y a des territoires qui pourraient servir justement à de l'interprétation ou que les gens aient des accès. S'il y a des plages aussi, tant mieux.

2695 Je pense que dans le Haut-Richelieu, notre eau est quand même de plus de qualité que dans la vallée et dans le coin du Bas-Richelieu. Je pense qu'il serait important de développer ça. On croit que les gens veulent de ce type d'activité, donc je pense que ce serait important de développer ça.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

2700 Et peut-être connaissez-vous la moule zébrée. En tout cas, dans le Haut-Richelieu, c'est devenu maintenant un problème assez sérieux. Je ne sais pas si ça a déjà affecté les prises d'eau potable ou des choses comme ça, mais c'est sûr qu'il y a de plus en plus de moules zébrées qui vont effectivement affecter les installations aquatiques.

2705 **M. JACQUES COMIRÉ :**

C'est un problème. Le Groupe actif n'a pas réalisé les activités, mais depuis six ans, il y a une activité de nettoyage à chaque année par des plongeurs dans la rivière Richelieu à différents sites et les gens du Centre Saint-Laurent participent tout le temps à l'activité. Puis c'est sûr que dans le Haut-Richelieu, c'est la place où il y a le plus de moules zébrées, avec le lac Champlain. Il n'y en a pas beaucoup après ça, pour toutes sortes de raisons, mais c'est un problème dans le Haut-Richelieu.

2710 Qu'est-ce qui va arriver avec ça? On n'a pas les dernières données des municipalités. Là, est-ce que ça commence à bloquer des conduites? On ne le sait pas, mais on sait qu'il y en a beaucoup. Parce que sur chaque objet qui était sorti de la rivière, il y en avait des couches et des couches de moules zébrées.

2715 **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

2720 Les bicyclettes.

**M. JACQUES COMIRÉ :**

2725 Les bicyclettes et tout, et tout. Donc, on pense que ça peut être un problème dans un avenir rapproché dans notre région.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

2730 On sait que le gouvernement a démarré un programme d'identification, de surveillance des moules zébrées par les organismes du milieu, mais le Groupe actif aimerait qu'il y ait quand même un financement minimum pour effectuer cette surveillance, et de poursuivre aussi les activités de nettoyage du lit de la rivière Richelieu et des autres tributaires aussi. Parce que là aussi, il semblerait qu'il y a beaucoup de travail à effectuer et que ça n'a pas été fait, je pense, par le passé, le nettoyage des tributaires.

2735 Pour terminer, dans le Haut-Richelieu, il y a d'autres organismes environnementaux aussi qui sont très actifs et on pourrait penser à un regroupement par secteur de la rivière Richelieu pour favoriser la mise sur pied de comités de protection pour les principaux tributaires aussi. Ça, c'est de l'action locale, pour favoriser l'action locale. C'est par tributaire, comme la rivière l'Acadie ou la rivière du Sud ou d'autres petits tributaires, et ainsi que par secteur de rivière.

2740

2745 Aider financièrement les organismes de protection de cours d'eau, évidemment, de façon à mettre sur pied le plus rapidement un comité de bassin versant pour la rivière Richelieu où, là, le comité du Haut-Richelieu s'intégrerait à un comité d'ensemble du bassin du Richelieu.

2750 Apporter une aide financière aux organismes qui effectuent de l'éducation, de la sensibilisation par des activités d'interprétation de la nature, de nettoyage de cours d'eau, de végétalisation.

2755 On pense qu'il y a encore beaucoup de travail à faire dans le Haut-Richelieu et les projets, relativement à ces actions, sont encore très importants pour les organismes du milieu, dont le Groupe actif en environnement.

**M. JACQUES COMIRÉ :**

2760 Au niveau de la mise sur pied des comités de protection, je vais apporter un exemple qu'on nous a rapporté.

2765 C'est le Centre Saint-Laurent encore que, dans la rivière du Sud, il avait retrouvé de la châtaigne d'eau. Ça a de l'air que c'est une plante très très envahissante. Les Américains ne veulent rien savoir de ça. Ils en ont déjà eu puis ils ont de la misère à contrôler ça. Alors, il a contacté le Comité de mise en valeur. Puis comme je suis là, bien, j'en ai appris, c'est sur notre territoire. Donc, là, qu'est-ce qu'on fait? C'est ça, s'il y avait des comités de protection, peut-être qu'on pourrait se concerter là-dessus puis: «Qu'est-ce qu'on fait?»

2770 Je sais qu'à la baie Missisquoi, il y a des gens qui travaillent déjà. C'est peut-être ça qui va se faire, mais c'est un genre de dossier qui pourrait être traité, je pense, par ces comités-là pour intervenir plus rapidement.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

2775 Je pense que ça fait le tour des recommandations du Groupe actif en environnement. Ça vous donne un portrait du Haut-Richelieu. Je ne vois pas la vie en rose, moi, je vois la vie en bleu.

**LE PRÉSIDENT :**

2780 Le moins qu'on puisse dire, c'est que votre comité a beaucoup d'appétit et veut beaucoup beaucoup d'interventions de surveillance, de corrections d'interventions. Aussi, le mot «aide financière» revient souvent, souvent, souvent dans votre mémoire aussi.

**M. JACQUES COMIRÉ :**

2785

Pour les groupes en environnement, je pense que ça revient tout le temps. Il n'y a pas de financement, c'est beaucoup de bénévolat, et à un moment donné les gens s'essouffent et ça prendrait possiblement un minimum pour aider les groupes selon leurs champs d'activités. On ne veut pas tout faire, on voudrait que les gens participent --

2790

**LE PRÉSIDENT :**

2795 Non, je comprends, mais c'est parce que des fois vous avez des exigences, par exemple, pensons juste à exiger des inspecteurs municipaux qui iraient effectuer un inventaire complet des résidences et des installations septiques sans avis de conformité, c'est une job ça. Juste ça, là, ça obligerait à une embauche élargie.

2800 Alors, une question que je veux vous poser sur la page 27 de notre mémoire. C'est la recommandation, c'est la première fois que je vois arriver ça, ça me semble très original et très suggestif, c'est le problème de la limite de propriété. Bon, beaucoup de gens nous disent de recommander d'arrêter les baux, qu'on arrête de donner des baux, parce qu'on arrête de privatiser ce qui est public. Bon, les gens disent: «Il faut mettre fin à ça.»

2805 Vous, vous dites: «Pour régler le problème de limite de propriété, proposer aux riverains un type de servitude», donc qu'on leur proposerait un bail, «servitude de conservation avec un loyer minimal, symbolique, en exigeant en contrepartie la renaturalisation par un programme de plantation.» Est-ce que vous avez essayé ça? Ça me semble une idée neuve neuve fort intéressante qui empêche les équipements lourds. Avez-vous réussi à convaincre le ministère de l'Environnement de faire un type d'entente comme ça?

2810

**M. JACQUES COMIRÉ :**

On n'a pas fait ça encore, on vient de...

2815

**LE PRÉSIDENT :**

De le cogiter?

2820

**M. JACQUES COMIRÉ :**

2825 De le cogiter, mais on sait qu'il y a des problèmes, ça fait beaucoup de chicanes dans le secteur, alors on s'est dit: il y a sûrement moyen de faire quelque chose. Puis on sait qu'il y a eu beaucoup d'implantation. Souvent, les inspecteurs municipaux accordaient des permis plus facilement.

**LE PRÉSIDENT :**

2830 Dans le passé.

**M. JACQUES COMIRÉ :**

2835 Dans le passé. Ce n'est pas supposé de se faire présentement, quoiqu'on ne peut pas contrôler tout. Mais comme on sait que ça se chicane beaucoup, bien, on s'est dit: «Pourquoi pas?» Il faudrait trouver un moyen que tout le monde trouve son compte, je pense, là-dedans. Puis on trouve cette idée-là intéressante. Est-ce qu'on devrait pousser là-dedans? Est-ce que le Ministère serait intéressé? On va le voir. Je sais que monsieur Hubert est en arrière, je ne sais pas s'il écoute ça.

2840 **LE PRÉSIDENT :**

On ne le mettra pas en cause tout de suite.

2845 **M. JACQUES COMIRÉ :**

On ne le mettra pas en cause. On va les contacter pour ça. Mais c'est ça qu'on aimerait, qu'il se fasse des choses de ce côté-là justement pour que la rivière...

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est plus une idée qu'une expérience.

**M. JACQUES COMIRÉ :**

2855 Oui, oui, c'est pas une expérience encore. On aimerait que ça se développe mais...

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2860 J'avais cette même question. Est-ce que, en plus, dans ce bail, vous ajouteriez spécifiquement que le public peut, dans certains cas lorsque c'est possible évidemment géographiquement et physiquement, avoir accès?

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

2865 Ça, c'est difficile.

**M. JACQUES COMIRÉ :**

2870 C'est possible, mais ça va être du cas par cas, je crois. Je ne suis pas sûr qu'au niveau de certains riverains, que ce soit possible, mais peut-être avec d'autres. C'est sûr que dès qu'on permet une circulation de gens, il y a des possibilités de vandalisme, des choses comme ça. Alors les gens peuvent être inquiets à ce niveau-là. C'est sûr qu'on va, au début, peut-être se rabattre sur les terrains publics, mais est-ce qu'ils sont accessibles? Est-ce qu'on peut développer quelque chose là? C'est à voir. Ça prendrait une étude plus exhaustive de ce dossier-là.

2875

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2880 Sur la moule zébrée, à votre connaissance, Centre Saint-Laurent n'a pas présentement d'autres recherches, par exemple, pour voir s'il y en a plus qu'en 97 ici au quai de Saint-Jean-sur-Richelieu?

**M. JACQUES COMIRÉ :**

2885 Ce qu'il faut expliquer, l'activité de plongée qui revient à chaque année, qui était organisée avant par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, qui a vu un changement dans sa mission, a cédé la réalisation de l'activité au Comité de mise en valeur de la Vallée du Richelieu et c'est moi qui organise l'activité donc à chaque année. Et le Centre Saint-Laurent...

2890

L'an dernier, il y a eu une plongée à Saint-Jean. On va avoir les données prochainement. Cette année, il n'y en a pas eu. Cette année, vu le changement d'organisme, ça a été une petite activité, mais il doit y avoir des données. Ils sont en train de travailler. On devrait avoir un rapport pour 98, parce qu'il y a eu de la plongée à Saint-Jean et c'est assez impressionnant.

2895

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

2900 Je pense que le rapport du COBARIC est prévu janvier 99, le rapport.

**M. JACQUES COMIRÉ :**

Pas 1999, 2000.

2905 **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

2000. On est rendu loin.

**M. JACQUES COMIRÉ :**

2910

C'est ça. Alors, on va avoir des données pour le Haut-Richelieu encore. En 99, il n'y a pas eu d'activité, mais déjà ils peuvent faire quand même un suivi. Cette année, on plongeait à Saint-Ours après une absence de deux ans puis il y a une petite augmentation. Mais c'est minime dans ces coins-là, il n'y a presque rien.

2915

Mais dans le Haut-Richelieu, c'est... ils arrêtaient de compter même, à un moment donné, après chaque objet. Donc, on imagine que les tuyaux, les... même dans le canal où les bateaux passent, ça doit être assez impressionnant, quoique la visibilité n'est pas toujours bonne, mais les objets qui étaient sortis, c'était très important.

2920

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2925

Il y a plusieurs de vos recommandations qui pourraient être de très bons objectifs pour un comité de gestion du bassin versant de la rivière Richelieu. Il y en a beaucoup qui sont assez courants dans le mémoire des gens qui ont documenté la gestion par bassin versant.

2930

La pollution diffuse urbaine et le suivi de l'eau brute, on n'entend pas ça souvent. La pollution diffuse agricole, vous avez mentionné tout à l'heure que, bon, il y a des moyens comme l'agriculture durable, des initiatives agroenvironnementales.

2935

Ça, c'est plus difficile. Parce que là, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de choses qui ont été faites jusqu'à maintenant pour trouver des solutions pour régler la pollution diffuse urbaine, surtout avec la séparation des réseaux d'égout où, là, l'égout pluvial se déverse directement encore dans la rivière Richelieu. Et ça, c'est des problématiques que les gens nous relèvent souvent, que le réseau déborde ou que c'est vraiment... on constate les déversements qui sont importants du réseau pluvial.

2940

Alors, je ne sais pas s'il y aurait possibilité de bassin de rétention. Ça, ça n'a pas été regardé, je pense, de façon pointue.

2945 **M. JACQUES COMIRÉ :**

Je ne crois pas, non.

2950 **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Mais il y a au moins, tout au moins une conscientisation des citoyens en zone urbaine qu'eux aussi effectuent de la pollution diffuse. Ça, ça serait déjà un premier départ pour qu'on se rende bien compte que ce n'est pas toute l'eau qu'on retrouve dans le réseau d'égout, qui est traitée à l'usine d'épuration d'eaux usées, mais seulement les eaux domestiques. Les gens ne sont même pas au courant de ça.

2955 **M. JACQUES COMIRÉ :**

Souvent, oui.

2960

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Alors, c'est un début. Dans la société, pour les citoyens, de façon générale ce n'est pas connu ça, pas encore.

2965

**M. JACQUES COMIRÉ :**

Comment doit-on contrôler ça? Nous ne le savons pas encore, mais on sait qu'il y a un problème là aussi.

2970

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

L'utilisation de pesticides aussi.

2975 **M. JACQUES COMIRÉ :**

C'est sûr qu'au niveau industriel aussi, à Sherbrooke, il y a eu de gros problèmes. Des sites, ce qu'ils appellent «des sites orphelins» qui ont été laissés à l'abandon. La Ville est intervenue. Même, on s'était battu un petit peu avec la Ville de la façon de gérer le dossier, mais on n'était pas contre le fait de leur intervention. Mais c'est sûr qu'il en reste encore.

2980

Il y a des choses qui ont été cachées longtemps à Saint-Jean, puis ça, ça cause un problème. C'est local, vous allez dire, mais au niveau de la qualité de l'eau de la rivière, je pense que ça peut avoir un impact. C'est sûr que c'était mesuré mais on n'a pas toujours les données. On a déjà essayé d'avoir les données de la Ville, mais on ne pouvait pas.

2985

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

2990 On pourrait peut-être appeler ça de l'urboenvironnement, je ne sais pas, une suggestion.

**LE PRÉSIDENT :**

2995 Sur le règlement de l'eau potable, évidemment, vous savez que le règlement a été publié. Donc, les nouvelles normes ont été publiées, rendues publiques dans la Gazette Officielle. Donc, si vous avez à faire valoir un certain nombre des arguments que vous avez, il faut le faire tout de suite. Il y a un processus de consultation, différent du nôtre, qui est en route. Donc, ça vaut la peine de faire valoir. N'attendez pas notre rapport parce que ça risque que le règlement soit modifié avant que notre rapport soit rendu public.

3000

**M. JACQUES COMIRÉ :**

Nous en prenons bonne note.

3005

**LE PRÉSIDENT :**

On peut même vous donner la date de parution dans la Gazette Nationale, si vous voulez. C'est le 13 octobre.

3010

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Nous allons vérifier ça.

3015

**LE PRÉSIDENT :**

Sur ça, un dernier petit commentaire que j'aimerais de votre part, c'est comment exiger des propriétaires une analyse de leur puits?

3020

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Il semblerait que dans certaines municipalités lors du forage d'un puits, maintenant, il y a une demande de permis et que ça soit exigé dans certains cas, certaines municipalités.

3025

**LE PRÉSIDENT :**

La Ville de Hull nous a dit qu'eux autres le faisaient mais qu'ils s'étaient aperçu que les résultats étaient toujours bons et que, donc, ils ont eu soupçon, et là ils sont en train de modifier la chose. Mais d'après ce qu'ils nous ont dit, ça représente des coûts considérables.

3030

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Pour le propriétaire?

**LE PRÉSIDENT :**

3035

Oui. Il me semble qu'ils ont avancé l'ordre de 500 \$ par maison.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

3040

Oui, je pense que c'est ça. En plus du coût de construction, c'est 500 \$.

**LE PRÉSIDENT :**

3045

Oui, oui, compte tenu de l'ensemble des contrôles et des choses que -- il faudrait voir les transcriptions de l'audience quand on est allé à Hull pour les mémoires. On pourrait avoir là des informations qui sont dans les transcriptions.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

3050

Parce que je pense que ça se fait à Mont-Saint-Grégoire - mais je ne suis pas sûre - d'exiger, comme vous dites, un échantillonnage de qualité d'eau potable, mais ce n'est peut-être pas par un laboratoire accrédité. Alors, à ce moment-là, comme vous dites, il peut y avoir des données étranges.

3055

**LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, dans le cas de Hull, eux autres s'étaient aperçu que là il y avait des anomalies. On ne peut pas généraliser, mais là il y avait eu des choses.

3060

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Mais on pense que pour le citoyen, c'est important, au départ, de savoir la qualité de son eau potable et devrait déboursier...

3065

**LE PRÉSIDENT :**

3070

Oui, mais en même temps, ça veut dire quelque chose de très révélateur. C'est que quand c'est quelqu'un d'autre qui nous donne de l'eau, on est implacable et intolérant. Quand c'est nous-mêmes, on tolère bien des affaires. Là, ça veut dire que les standards ne sont pas les mêmes selon qu'on l'exige d'un tiers ou qu'on se l'impose à soi.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Mais quand on a une gastro-entérite, on se retrouve à l'hôpital comme tout le monde.

3075

**LE PRÉSIDENT :**

C'est vrai. Dans les deux cas, on va à la même place.

3080

Merci beaucoup pour votre mémoire. C'est un mémoire considérable qui touche à beaucoup beaucoup d'aspects. Alors, merci bien et bonne chance.

**M. JACQUES COMIRÉ :**

3085

Merci.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Merci beaucoup.

3090

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, on a terminé pour les mémoires cet après-midi. La procédure prévoit que s'il y a quelqu'un qui veut faire un correctif sur ce qui a été dit, non pas une réfutation ou un commentaire, mais s'il y a des choses qui ont été dites et qui sont inexactes factuellement, vous pouvez venir faire valoir votre point de vue pour un droit de rectification. Ça va?

3095

Alors, nous reprendrons ce soir à 19 h 30. Ce soir, nous devrions entendre les mémoires du Conseil régional de la faune de la Montérégie, de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel, le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, le Boisé des Douze. Alors, à bientôt, merci.

3100

\*\*\*\*\*

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3105

Et, j'ai signé:

3110

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**